

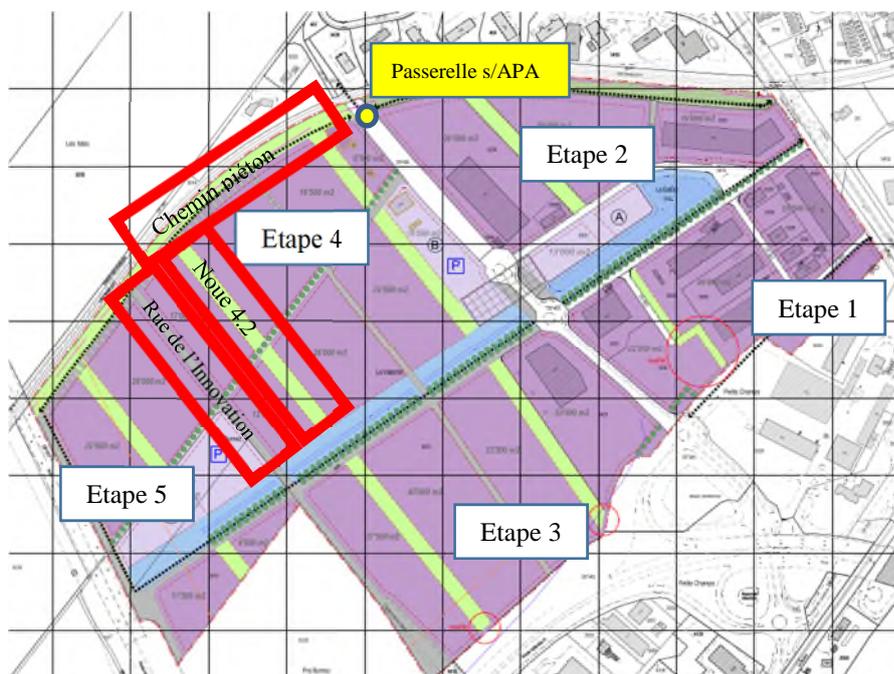
## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.- correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de l'équipement de l'étape 4.2 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du plan routier portant sur la réalisation de chaussées*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune d'Yverdon-les-Bains est copropriétaire avec l'Etat de Vaud et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) de différents biens-fonds situés dans le périmètre d'Y-Parc. Sa part de copropriété constitue, pour toutes les parcelles considérées et sous réserve d'arrondis, le 49,515% de leur valeur, alors que la part de l'ECA constitue le 45,635% et celle de l'Etat de Vaud le 4,85%. Suite à l'arrivée confirmée de plusieurs sociétés sur le site du Parc scientifique et technologique (PST) d'Y-Parc et la vente de certains biens-fonds (cf. en particulier la Communication au Conseil communal CO18.03 du 27 juin 2018), la Commune d'Yverdon-les-Bains en tant que copropriétaire doit participer à l'équipement des infrastructures pour offrir l'accès à ces sociétés ainsi qu'à tous les réseaux d'alimentation et d'évacuation.



En date du 1<sup>er</sup> novembre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis PR18.22PR concernant le crédit d'investissement relatif à la première partie de l'étape 4, comprenant notamment le réaménagement du chemin de Gravaz, pour un montant de CHF 1'485'450.-, représentant la part de la Ville à des travaux estimés à CHF 3'000'000.-.

Les travaux principaux de cette étape 4.1 sont terminés; restent encore à réaliser les aménagements paysagers de la noue et du chemin de Gravaz, ainsi que la couche de revêtement définitif des enrobés. Ces travaux seront effectués entre 2021 et 2022. Le montant de trois millions de francs prévu pour ces travaux ne sera pas dépassé.

Il convient maintenant de réaliser les infrastructures nécessaires à la finalisation de cette quatrième étape, à savoir la viabilisation de l'étape 4.2. Celle-ci a pris en compte l'éventualité, à long terme, d'un éventuel projet d'extension des voies CFF. Le cas échéant, des adaptations seront examinées le moment venu en fonction de l'évolution de ce projet, s'il est poursuivi.

Le présent préavis détaille les éléments inhérents à la demande d'un crédit d'investissement pour les travaux d'infrastructures localisés dans le secteur décrit. La copropriété formée de la Ville, de l'ECA et de l'Etat de Vaud en est le maître de l'ouvrage ; chacun des propriétaires participe à son financement en fonction de sa part à la copropriété.

Il convient de relever que la passerelle reliant le cheminement piéton longeant les voies ne fait pas partie intégrante du PPA « Parc scientifique et technologique PST ». La Ville a cependant souhaité réaliser cet ouvrage qui facilitera les liaisons de mobilité douce (MD) avec la future halte CFF prévue sur le site. Un accord de principe a été conclu entre la Ville et les autres membres de la copropriété pour assurer ces travaux à parts égales entre la Ville et la copropriété. Le présent rapport prend dès lors en compte le montant total des coûts relatifs à la réalisation de la passerelle, pris en charge à raison de 50 % par la Ville et de 50% par la copropriété, selon les règles de répartition mentionnées ci-dessus.

## 1. Présentation des projets

### 1.1. Rue de l'Innovation

Cette chaussée a été réalisée entre l'Avenue des Sciences et la rue des Petits-Champs en 2011. La liaison Av. des Sciences- Rue de l'Innovation permet de relier la route de Lausanne sans passer par les giratoires fortement encombrés de la jonction autoroutière d'Yverdon- Sud.

Dans la continuité du tronçon déjà réalisé, le projet consiste à réaliser une chaussée depuis l'Avenue des Sciences jusqu'aux voies ferroviaires et permettra ainsi de viabiliser quatre secteurs du PST.

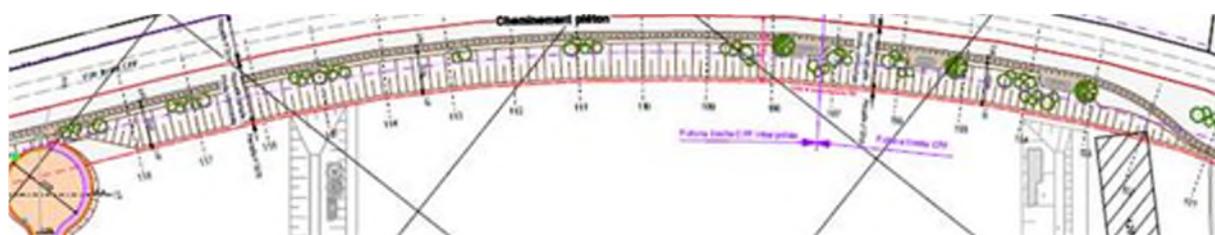


Cette chaussée sera composée de deux voies de 3,25m et d'un trottoir de 2,0m. Elle sera éclairée dans son ensemble. Un giratoire tourne-char est projeté en extrémité. Sur ce point, le projet déroge au règlement du plan partiel d'affectation (RPPA) dont l'article 10.2 al. 3 dispose : « En cas de réalisation, le tracé figurant sur le plan et la continuité du réseau sont obligatoires. Les impasses ne sont pas autorisées. ». Il est en revanche compatible avec la réalisation, à long terme, d'une éventuelle extension des voies CFF.

Sa réalisation aura lieu en fonction des futures acquisitions de parcelles de part et d'autre de la route.

## 1.2. Cheminement le long des voies ferroviaires

Dans la continuité de l'étape 2 située entre la route de la Sallaz et l'Axe principal d'agglomération (APA), un cheminement en grave sera réalisé depuis l'APA jusqu'à la rue de l'Innovation. Cette liaison est conforme au plan partiel d'affectation (PPA).



Ce chemin sera composé de grave d'une largeur de 2,0m et d'un accotement en terre-pierre permettant une circulation des véhicules d'entretien.

A l'image de l'étape 2, cette zone sera arborisée de buissons et agrémentée de zones de détente (bancs, tables et poubelles).

Les aménagements paysagers auront un caractère très naturel.

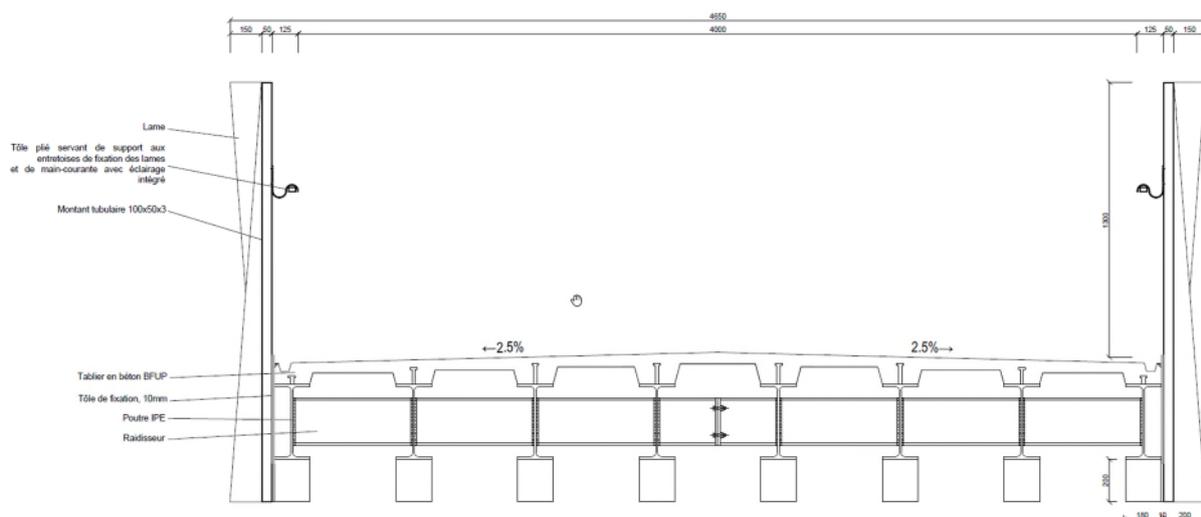
## 1.3. Passerelle enjambant l'Axe principal d'agglomération (APA)

Cette passerelle permet de relier le chemin entre les étapes 2 et 4 du PST. Elle offre ainsi une liaison directe à la future halte ferroviaire d'Y-Parc projetée quelque 200 mètres plus loin en direction d'Yverdon.

Suite à diverses réflexions architecturales, le projet retenu consiste en une passerelle constituée de poutres métalliques et agrémentée d'une barrière d'éléments verticaux à facettes.



La largeur de cette passerelle sera de 4,0m. Un éclairage est projeté dans une phase ultérieure ; les incorporés seront déjà posés.



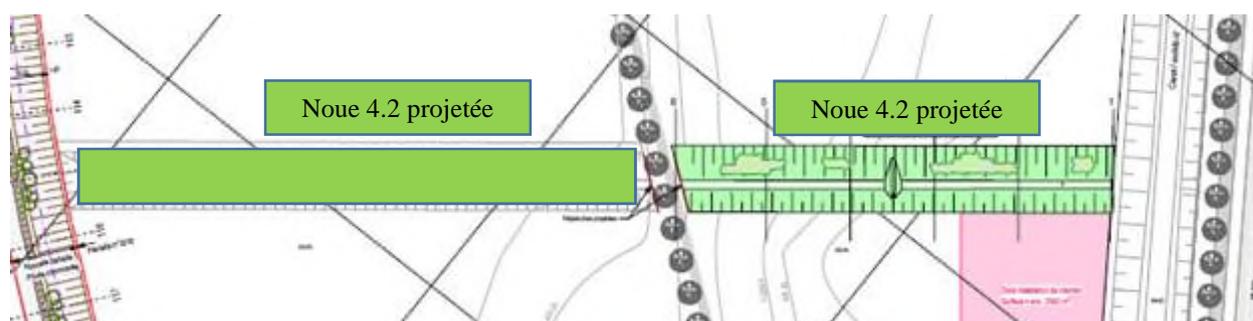
Le gabarit de l'APA est bien sûr respecté et le sol sera réalisé en béton à haute résistance (BFUP).



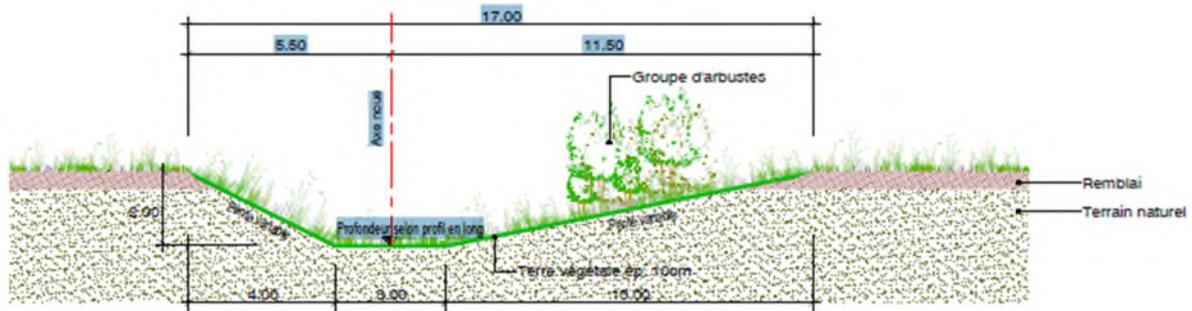
#### 1.4. Noue 4.2 et exutoire des eaux claires (EC)

La noue 4.2 permet une évacuation des eaux des secteurs adjacents et constitue un bassin de rétention en cas de forte pluie. Elle sera réalisée à l'image des quatre autres noues déjà en service sur le PST, conférant au site un aspect très naturel tout en séparant les parcelles et par conséquent les industries.

A noter que le rehaussement de la surface comprise entre le chemin de Gravaz et la ligne ferroviaire a été soumis à l'enquête publique dans le cadre de l'étape 4.1. Cette enquête a eu lieu du 11 mai au 9 juin 2019 et comprenait la réalisation de la noue 4.2. L'autorisation de construire a été délivrée le 5 septembre 2019. Les travaux de remblayage sont en cours et les travaux de génie civil de la noue auront lieu à l'arrière été. Les travaux paysagers sont prévus en automne 2021.

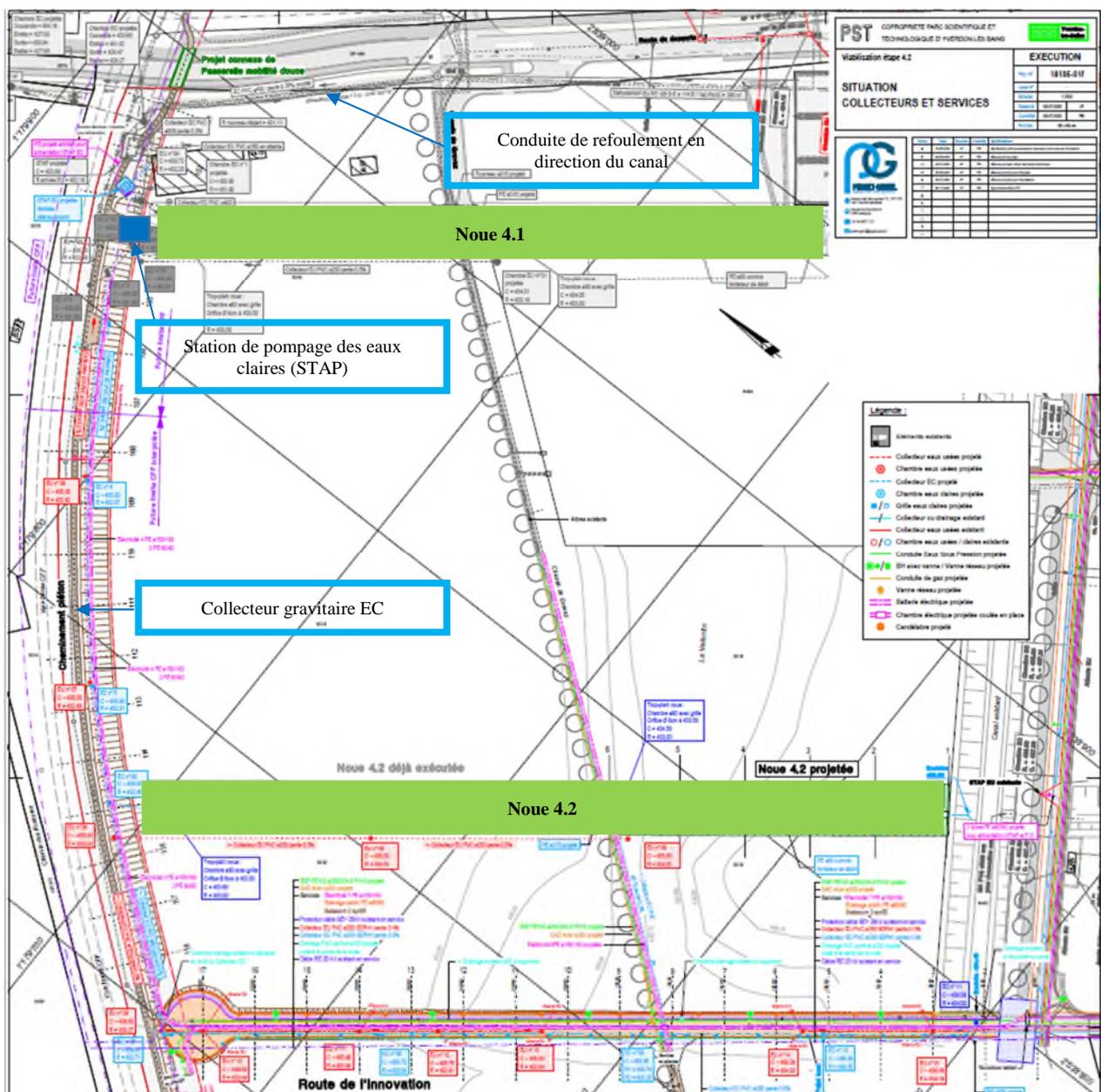


Profil en travers type sur noue



L'exutoire est prévu dans un collecteur qui longera les voies ferroviaires avant de rejoindre une station de pompage qui refoulera les eaux dans le canal longeant l'Avenue des Sciences.

Le cheminement des eaux claires est le suivant :

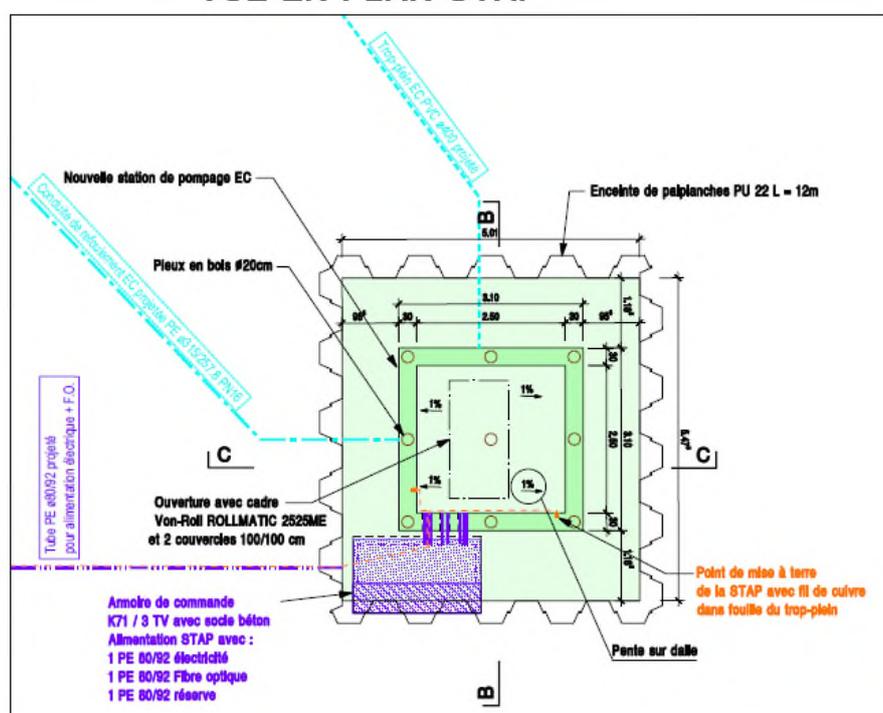


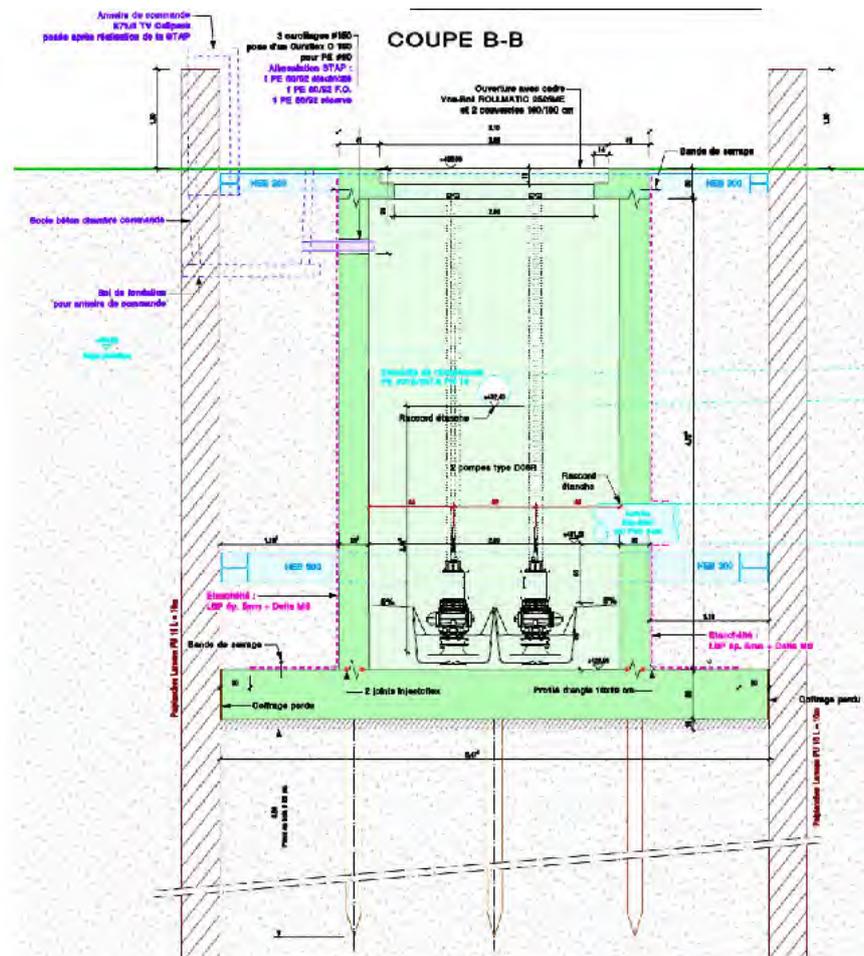
- Les collecteurs en amont de la station de pompage (STAP) sont compris dans l'objet de ce préavis.
- La réalisation de la STAP est comprise dans l'objet de ce préavis.
- La conduite de refoulement en aval de la STAP a été posée lors de l'étape 4.1.

La station de pompage est dimensionnée pour récolter l'ensemble des eaux des étapes 4 et 5, soit plus de 15 hectares qui, à terme, pourraient être fortement imperméabilisés. Cet ouvrage sera réalisé en béton dans une enceinte de palplanches. Ensemble, les deux pompes installées auront un débit de refoulement de 120 litres par seconde.

Le système sera totalement automatisé et relié à la station d'épuration qui gère l'ensemble des pompes sur le domaine communal.

### VUE EN PLAN STAP





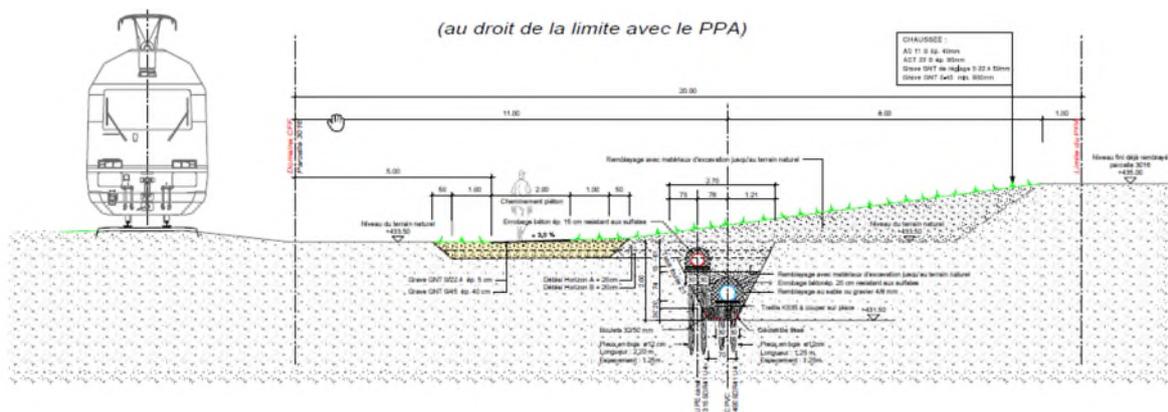
### 1.5. Réseau d'eaux usées (EU)

Le réseau EU sera réalisé dans la rue de l'Innovation, puis longera les voies ferroviaires jusqu'à proximité de la passerelle. A cet endroit, une station de pompage EU a été réalisée en étape 4.1 et pourra accueillir ces volumes supplémentaires.

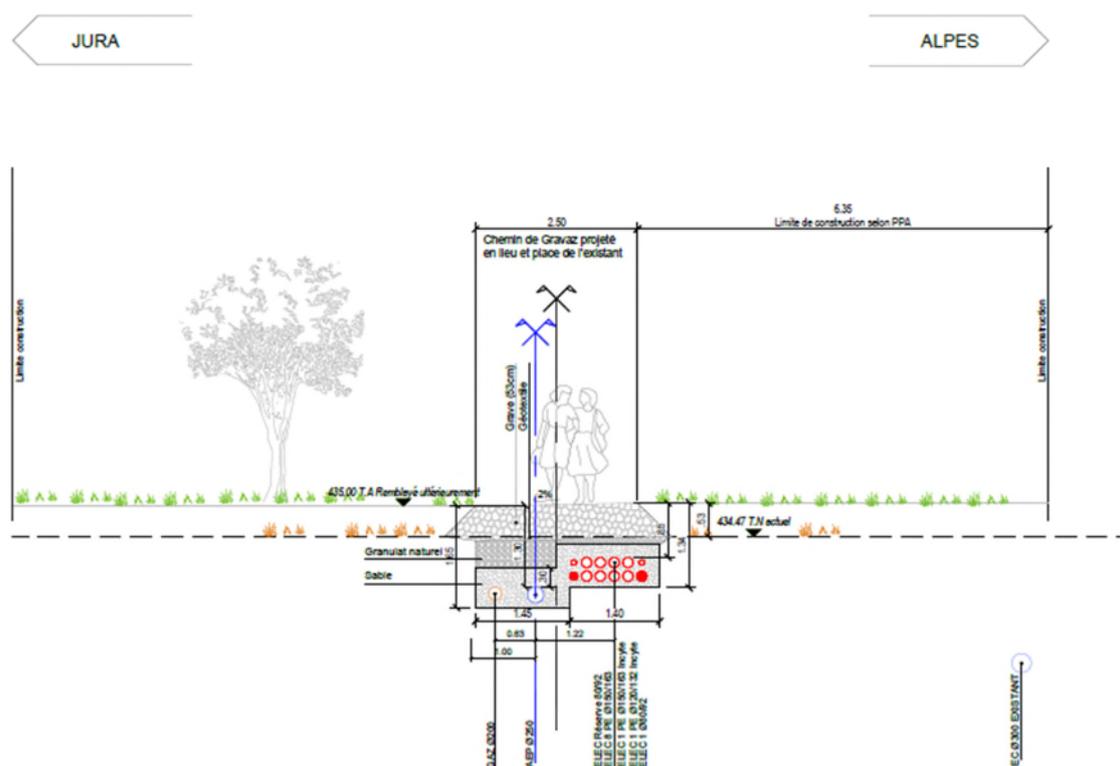
### 1.6. Autres réseaux

Il s'agit principalement des réseaux d'eau sous pression, de gaz et d'électricité. Ces réseaux seront réalisés dans le chemin de Gravaz en continuité de l'étape 4.1 et dans la rue de l'Innovation.

### COUPE TYPE COLLECTEURS A-A



## PROFIL TYPE CHEMIN PIETONNIER GRAVAZ



## 2. Procédures d'appels d'offres

### 2.1. Mandataires

Une procédure ouverte en vue de retenir le mandataire principal (génie civil) a été effectuée en été 2019. Seules deux offres ont été déposées. En conformité avec la législation en matière de marchés publics, le mandat a été attribué à l'auteur de l'offre la mieux-disante, soit le bureau Perret-Gentil + Rey et Associés SA, ingénieurs civils à Yverdon-les-Bains. Le bureau mandaté a effectué les études menées à ce jour et a été accompagné par un architecte urbaniste pour la conception de la passerelle.

### 2.2. Entreprises

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte. L'adjudication des travaux est liée à l'octroi du crédit d'investissement. Le mandat d'architecte paysagiste pour les noues a fait l'objet d'un appel d'offre en procédure sur invitation. C'est le bureau Maillefer & Hunziker à Yverdon-les-Bains qui a été retenu.

Les travaux de la passerelle ont été séparés en trois lots distincts : le génie civil, la construction métallique et la serrurerie. Ils ont fait l'objet d'appels d'offres sur invitation, en conformité avec la législation sur les marchés publics. Cette procédure a permis d'établir les devis. Les adjudications sont également liées à l'octroi du crédit d'investissement.

Les travaux de fourniture et pose des conduites d'eau et gaz feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation. Cette procédure est en cours. Il en va de même pour les travaux de paysagiste.

### 3. Etudes

#### 3.1. Chaussées

Les études ont démarré en 2019. La réalisation des chaussées est soumise à la procédure prévue par loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), qui prévoit notamment un examen préalable des services de l'Etat.

Le dossier a été déposé auprès des services de l'Etat en automne 2019 et le rapport d'examen a été rendu le 13 février 2020. Le projet a été soumis à l'enquête publique du 11 juillet au 9 août 2020 et n'a pas suscité d'oppositions. Selon la LRou, le plan routier, qui vaut permis de construire, est soumis au législatif communal puis soumis à l'approbation du Canton (DIRH), selon la procédure applicable aux plans d'affectation.

La mise en soumission des travaux principaux a eu lieu en automne 2020. C'est sur la base des retours de soumission que la demande de crédit est formulée.

#### 3.2. Passerelle de mobilité douce

En date du 17 juillet 2019, la Municipalité a validé le principe de la construction d'une passerelle au-dessus de la route de contournement. Les études ont été conjointement menées par l'architecte urbaniste et l'ingénieur civil.

La procédure appliquée pour l'autorisation de construire cette passerelle est fondée sur les articles 103 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC). La passerelle a ainsi été soumise à l'enquête du 15 août au 13 septembre 2020 et n'a pas fait l'objet d'oppositions. L'association Pro Velo a toutefois demandé d'abandonner l'intitulé « passerelle piétonne » pour une « passerelle de mobilité douce », ce que la Municipalité accepte bien volontiers.

Le permis de construire a été délivré le 13 octobre 2020.

Cette passerelle ne constitue pas une partie intégrante du PPA « Parc scientifique et technologique », mais facilitera les liaisons de mobilité douce (MD) avec la future halte CFF prévue sur le site. Si la Ville y a donc principalement intérêt, elle constitue néanmoins, pour les copropriétaires, une valorisation des cheminements MD en relation avec la vente des terrains.

Les coûts (TTC) relatifs à l'aménagement de la passerelle de la passerelle se décomposent de la manière suivante :

• Génie civil :	CHF 140'000.-
• Charpente métallique :	CHF 100'000.-
• Serrurerie :	CHF 100'000.-
• Eclairage et divers travaux :	CHF 30'000.-
• Ingénieur civil, urbaniste, paysagiste, géomètres, DGP/DGT, divers :	CHF 120'000.-
<b>Total :</b>	<b>CHF 490'000.-</b>

Conformément aux discussions menées avec les copropriétaires, le financement de cette passerelle sera dès lors assuré d'une part par la Ville (à raison de 50 %) et d'autre part par la copropriété (dont fait partie la Ville) à raison de 50%.

#### 4. Planification

Une fois les diverses autorisations nécessaires délivrées et le crédit octroyé par le Conseil communal, les travaux pourraient débuter à la fin de l'été 2021. Le séquençement envisagé est le suivant :

	2021				2022										
	8	9	10	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Installation chantier															
Réseaux + ch. longeant CFF															
Noue 4.2 (GC) + Gravaz															
Réseaux Innovation															
Chaussées Innovation															
Noue 4.2 (paysagiste)															
Finitions/mise en service															

#### 5. Financement

Les montants ci-après ont été regroupés par domaine d'activité et objets spécifiques. Ils ont été estimés par les mandataires principaux sur la base de devis ou des offres des entreprises. Le détail des coûts est mentionné dans le tableau ci-dessous.

PST - viabilisation étape 4.2 - budget au 18 décembre 2020				
Activités (TTC)	Budget total	Yverdon-les-Bains	ECA	Etat de Vaud
	100%	49.515%	45.627%	4.858%
<b>A - Etudes</b>				
A1 - Honoraires	600'000.00	297'090.70	273'760.11	29'149.19
<b>B - Travaux</b>				
B1 - Génie Civil & BA	3'700'000.00	1'832'059.32	1'688'187.37	179'753.31
B2 - Appareillage	500'000.00	247'575.58	228'133.43	24'290.99
B3 – Equip. STAP EC étapes 4-5	150'000.00	74'272.68	68'440.03	7'287.30
B4 – Equip. STAP EU Sciences 9	100'000.00	49'515.12	45'626.69	4'858.20
B5 - Amén. paysagers	165'000.00	81'699.94	75'284.03	8'016.03
<b>D - Passerelle</b>				
D – Passerelle YLB	245'000.00	245'000.00	0	0
D – Passerelle PST	245'000.00	121'312.04	111'785.38	11'902.58
<b>Pourcent culturel</b>	45'000.00	22'281.75	20'532.15	2'186.10
<b>Total</b>	<b>5'750'000.00</b>	<b>2'970'807.12</b>	<b>2'511'749.19</b>	<b>267'443.69</b>

Le crédit de CHF 2'970'000.- demandé dans le cadre du présent préavis correspond au total - arrondi - des coûts à la charge de la Ville selon le tableau ci-dessus, y compris le financement de la passerelle selon la clé de répartition mentionnée plus haut. I

Il prend en compte, dans la mesure prévue par le règlement, le montant réservé à titre de pourcent culturel, aux termes du règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux, adopté par le Conseil communal le 6 septembre 2018. L'article premier dudit règlement dispose en effet que pour tous les bâtiments édifiés, transformés ou rénovés par la Ville ainsi que pour la réalisation d'ouvrages d'art et de routes (au sens de l'article 2 de la loi vaudoise sur les routes) sur le territoire de la Ville dont les crédits d'investissement sont égaux ou supérieurs à CHF 500'000.-, un montant proportionnel au coût des travaux proprement dit doit être réservé pour une intervention artistique sur le bâtiment ou l'ouvrage. Ce montant est de 1 % du coût des travaux, correspondant au montant total des travaux inscrit au code des frais de construction (CFC 2) du crédit d'ouvrage (cf. art. 3 et 4 du règlement).

En l'occurrence, le montant déterminant se calcule en fonction des coûts du CFC 2 portant sur les voiries (Rue de l'Innovation, cheminements le long des voies CFF) ainsi que sur la passerelle de mobilité douce. Il s'élève à CHF 45'000.-, réparti au prorata des parts de copropriété.

Il convient de préciser que la somme correspondant au montant du crédit ne devra pas être empruntée par la Ville, mais sera immédiatement amortie et imputée au compte 30.530700.18 «PST Viabilisation étape 4 partielle-travaux et honoraires ». Elle n'a dès lors pas d'incidence sur les comptes de fonctionnement.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Les copropriétaires sont autorisés à entreprendre les travaux portant sur la réalisation des chaussées. La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49.515 %) aux frais incombant aux copropriétaires du PST aux fins de viabiliser l'étape 4.2 du Parc Scientifique et Technologique ainsi que la part incombant à la Ville d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de la passerelle de mobilité douce.

Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 4 : La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles de la copropriété revenant à la Commune d'Yverdon-les-Bains et sera imputée au compte 30.530800.21 « PST viabilisation étape 4.2 ».

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

### Annexes :

1-10: Plans d'enquête du projet routier

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic



COPROPRIÉTÉ  
PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
D'YVERDON-LES-BAINS

## Viabilisation étape 4.2

### Enquête

**PERRET-GENTIL SA**  
Ingénieurs civils SIA  
Av. des découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

### Mémoire technique

**Etat de Vaud**

C. Péguiron

**Ville d'Yverdon-les-Bains**



JD. Carrard  
Le Syndic

A. Rizzoli  
La Secrétaire

**ECA**

R. Becker

Perret-Gentil SA  
Ingénieurs civils  
Ingénieurs EPF SIA  
Av. des Découvertes 12, CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

18135 / Juin 2020

## TABLE DES MATIERES

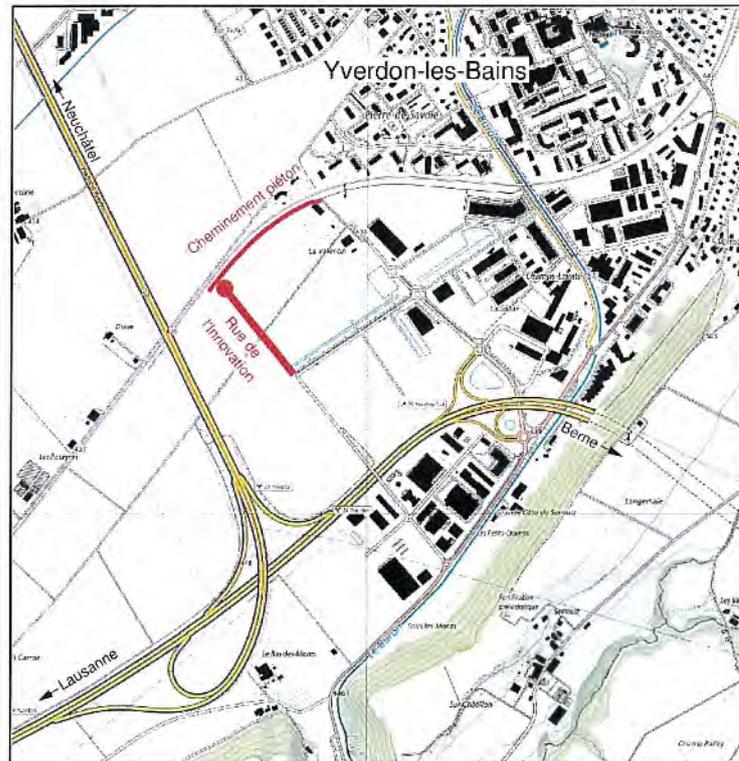
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. SITUATION ACTUELLE .....</b>	<b>2</b>
<b>3. PROJET .....</b>	<b>3</b>
3.1 OBJECTIFS DU PROJET .....	3
3.2 PLANS.....	3
<b>4. AMÉNAGEMENTS PRÉVUS.....</b>	<b>3</b>
4.1 CHAUSSÉE / TROTTOIR.....	3
4.1.1 <i>Rue de l'Innovation</i> .....	3
4.1.2 <i>Cheminement piéton longeant les voies CFF</i> .....	3
4.2 RÉSEAUX SOUTERRAINS .....	4
4.2.1 <i>Eaux claires (EC)</i> .....	4
4.2.2 <i>Eaux usées (EU)</i> .....	4
4.2.3 <i>Eau sous-pression (ESP) / Gaz / Electricité</i> .....	4
4.2.4 <i>Eclairage public (EP)</i> .....	5
4.2.5 <i>Swisscom</i> .....	5
<b>5. ASPECTS FONCIERS.....</b>	<b>5</b>
5.1 CHEMINEMENT PIÉTON LONGEANT LES VOIES CFF .....	5
5.2 RUE DE L'INNOVATION.....	5
5.3 CHEMIN DE GRAVAZ .....	5

## 1. INTRODUCTION

Le site du Parc Scientifique et Technologique (PST) d'Yverdon-les-Bains est en plein essor.

Le projet prévoit l'extension des réseaux souterrains nécessaires à la viabilisation des bâtiments et la construction d'une future route d'accès pour permettre d'accueillir de futures entreprises pour l'étape 4.2.

### Situation générale



Coordonnées moyennes : 2°538'670 / 1°179'550

## 2. SITUATION ACTUELLE

La rue de l'Innovation actuelle est un chemin agricole permettant l'accès aux champs situés de part et d'autre.

Elle sert également d'accès provisoire à la zone d'installation du chantier « Incyte ».

Sous cette route, 2 câbles d'alimentation électrique 25 kV, propriété du Service des Energies (SEY) et de Romande Energie, sont en service.

### 3. PROJET

#### 3.1 Objectifs du projet

- Créer une route de desserte permettant l'accès à des futures constructions prévues sur les parcelles n° 3012, 3013 et 3016.
- Viabiliser les futures constructions en étendant les réseaux d'eau potable (ESP), gaz, électricité, Swisscom, eaux usées et eaux claires à la rue de l'Innovation et au chemin de Gravaz.
- Faire de la rétention avec les eaux de surface de la chaussée et du trottoir de la rue de l'Innovation.
- Créer un chemin de Mobilité Douce (MD) le long des voies CFF pour rejoindre la future passerelle piétonne située sur l'APA-Ouest (cette passerelle fait l'objet d'une autre procédure de mise à l'enquête).

#### 3.2 Plans

Voir liste des pièces du présent dossier.

### 4. AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

#### 4.1 Chaussée / trottoir

Voir plan pièce n° 3

##### 4.1.1 Rue de l'Innovation

Sur le plan de situation, l'amorce de la rue de l'Innovation profil 1 à 3 a déjà été mise à l'enquête.

Le projet prévoit la démolition du chemin actuel existant, largeur environ 3,00 m, et l'exécution d'une nouvelle chaussée (dans le prolongement de l'amorce déjà mise à l'enquête), largeur 6,50 m, et d'un trottoir, largeur 2,00 m.

Les eaux de surface (ES) sont collectées via des grilles évacuant les eaux dans la noue 4.2 (ayant déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête). Cette noue a pour but de laminer ces eaux avant rejet au collecteur EC prévu en aval.

À l'extrémité côté voies CFF, une zone de rebroussement est prévue.

##### 4.1.2 Cheminement piéton longeant les voies CFF

Un cheminement piéton en grave largeur 2,00 m est prévu. Il permet de relier le trottoir « Innovation » à la passerelle MD prévue sur l'APA-Ouest (cette passerelle figure à titre indicatif sur les plans et ne fait pas l'objet de la mise à l'enquête).

Ce chemin est également carrossable pour les véhicules d'entretien de la voirie. En conséquence, il présente des banquettes en grave largeur 1,00 côté Jura et 1,50 m côté Alpes.

Le long du cheminement piéton sont prévus des aménagements ponctuels avec tables, bancs et arborisation.

La surface comprise entre la limite du PPA et le bord droit du chemin MD est remblayée avec des matériaux excédentaires issus de l'excavation des fouilles. Ce volume du remblai est d'environ 2'400 m<sup>3</sup>.

## 4.2 Réseaux souterrains

Voir plan pièce n° 4

### 4.2.1 Eaux claires (EC)

Depuis la chambre EC n°3 située au nord est prévue, en parallèle des voies CFF, l'exécution d'un réseau EC principal gravitaire en PVC Ø 500.

Ce collecteur sert d'exutoire à la noue 4.2 et se trouve également en attente au droit de la rue de l'Innovation pour d'éventuelles étapes ultérieures de développement du PST.

Depuis la noue 4.2, au droit du chemin de Gravaz, est prévue l'exécution d'un collecteur EC PVC Ø 315 en direction de la rue de l'Innovation.

Ce collecteur a pour but de récolter les eaux de surface de la chaussée et du trottoir « Innovation » du profil 5 à 17, de façon à les laminer via la noue 4.2.

Quant aux ES profil 3 à 5, elles sont récoltées directement via le canal du PST.

Aucune attente EC n'est prévue depuis la rue de l'Innovation en direction des parcelles n°3012, 3013 et 3016, car les futurs acquéreurs de ces parcelles auront l'obligation de rejeter leurs ES dans les noues.

### 4.2.2 Eaux usées (EU)

Depuis la chambre EU n°05 située au nord, est prévue l'exécution d'un réseau EU principal gravitaire en PVC Ø 315 jusqu'à la rue de l'Innovation, où il demeure en attente pour d'éventuelles étapes de développement du PST.

Sur ce collecteur est prévu le raccordement du collecteur EU PVC Ø 250 longeant la noue 4.2, ainsi que le collecteur EU PVC Ø 250 prévu rue de l'Innovation profil 10 à 17.

Des attentes EU en PVC Ø 200 sont prévues pour permettre les raccordements des futurs acquéreurs des parcelles situées à l'ouest du chemin de Gravaz.

Le collecteur EU existant au profil 3 de la rue de l'Innovation est prolongé jusqu'au profil 5.5.

Des attentes EU en PVC Ø 200 sont prévues pour permettre les raccordements des futurs acquéreurs des parcelles situées à l'est du chemin de Gravaz.

### 4.2.3 Eau sous-pression (ESP) / Gaz / Electricité

Le projet prévoit :

- Le prolongement des réseaux existants depuis le profil n°3 de la rue de l'Innovation en direction des voies CFF.
- Le prolongement des réseaux existants au chemin de Gravaz jusqu'au carrefour Innovation / Gravaz.
- La pose de 4 PE 150/163 depuis la chambre EU n°5 située au nord jusqu'à la zone de rebroussement.

#### **4.2.4 Eclairage public (EP)**

11 candélabres espacés de 30 m' sont prévus à l'arrière du trottoir Innovation.

Le câble d'alimentation en PE 80/92 est prévu dans la batterie électrique à la rue de l'Innovation.

#### **4.2.5 Swisscom**

2 protections de câbles Syn55 sont prévues à la rue de l'Innovation, dans le prolongement de ceux déjà posés profil 1 à 3.

### **5. ASPECTS FONCIERS**

- Voir pièces n°3, 5 et 10.

#### **5.1 Cheminement piéton longeant les voies CFF**

La limite de la zone constructible selon PPA se trouve à 20 m' de la limite CFF. Le secteur contenu par ces 2 limites est restitué au domaine public. Cette surface de 8'052 m<sup>2</sup> sera privée communale. Une servitude de passage public est prévue.

#### **5.2 Rue de l'Innovation**

Le projet routier rue de l'Innovation présente une largeur totale de 9,50 m et génère une emprise sur les parcelles 6442 et 3016.

Cette emprise est restituée au domaine public et présente une surface de 3'377 m<sup>2</sup>.

#### **5.3 Chemin de Gravaz**

Une servitude de passage public est prévue sur le chemin existant.

Yverdon-les-Bains, Juin 2020 /PB/jb

PST

COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET  
TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS

Yverdon-les-Bains

---

Viabilisation étape 4.2

2

PLAN DE LOCALISATION

ENQUETE

Plan No	18135-05	
Echelle	1:10'000	
Dessiné	26.06.2020	JP
Contrôlé	26.06.2020	PB
Format	A3	

---

PERRET-GENTIL

Ingénieurs civils - www.ingenieurs.ch

Av. des Découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

Chemin de Pré-Fleur 6  
1006 Lausanne

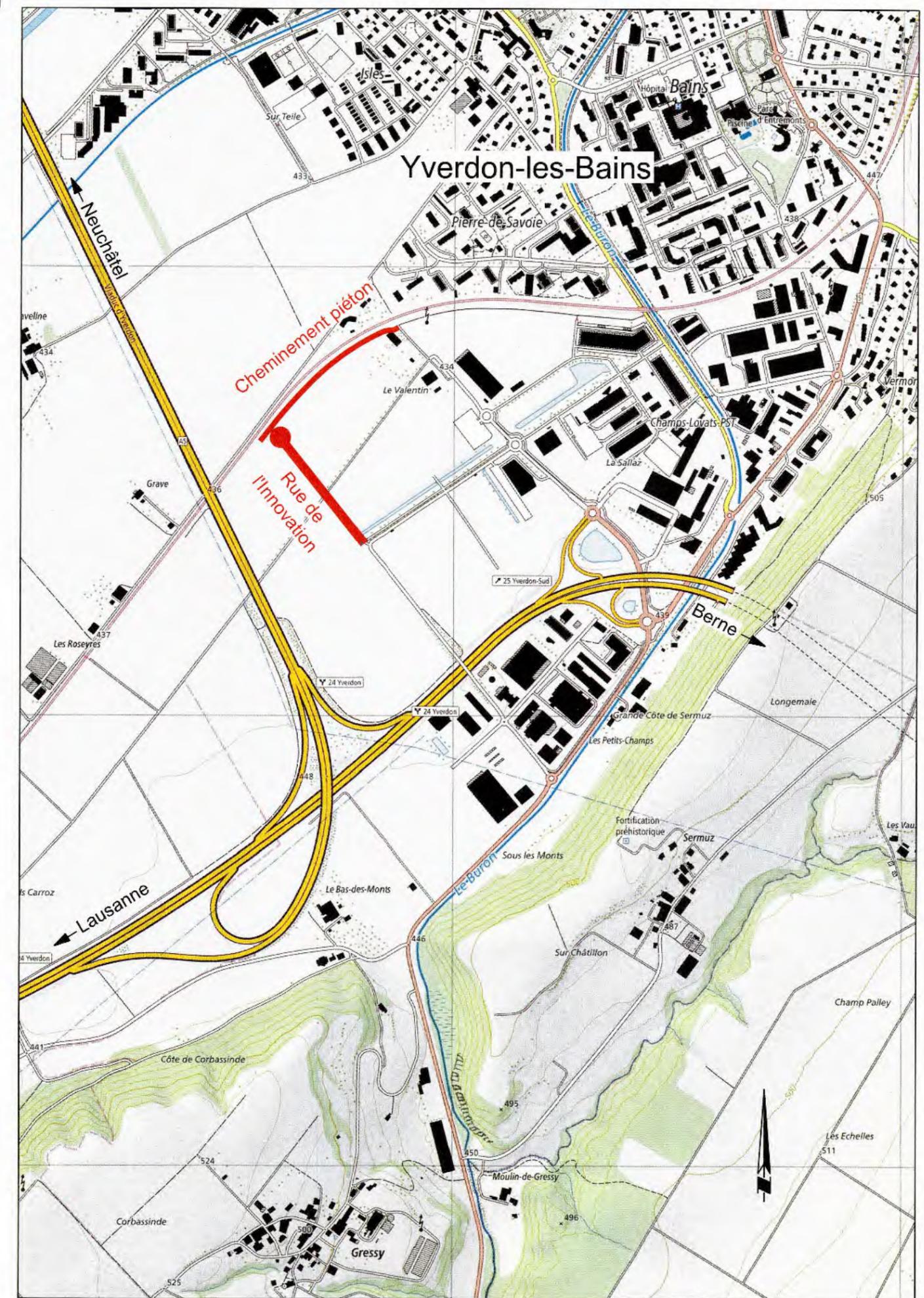
+41 24 425 11 12

perret-gentil@ingenieurs.ch

www.ingenieurs.ch

**PERRET-GENTIL SA**  
 Ingénieurs civils SIA  
 Av. des découvertes 12 - CP 1118  
 1401 Yverdon-les-Bains

Etat de Vaud	Ville d'Yverdon-les-Bains	ECA
 ..... <b>C. Péguiron</b>	  ..... <b>JD. Carrard</b> Le Syndic	 ..... <b>R. Becker</b>
	 ..... <b>A. Rizzoli</b> La Secrétaire	



**PST** COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS

**Yverdon-les-Bains**

**Viabilisation étape 4.2** 3

**ENQUETE**

Plan No	18135-04c
Echelle	1:500
Dessiné	26.06.2020 JP
Contrôlé	26.06.2020 PB
Format	84 x 87 cm

**SITUATION AMENAGEMENTS DE SURFACE**

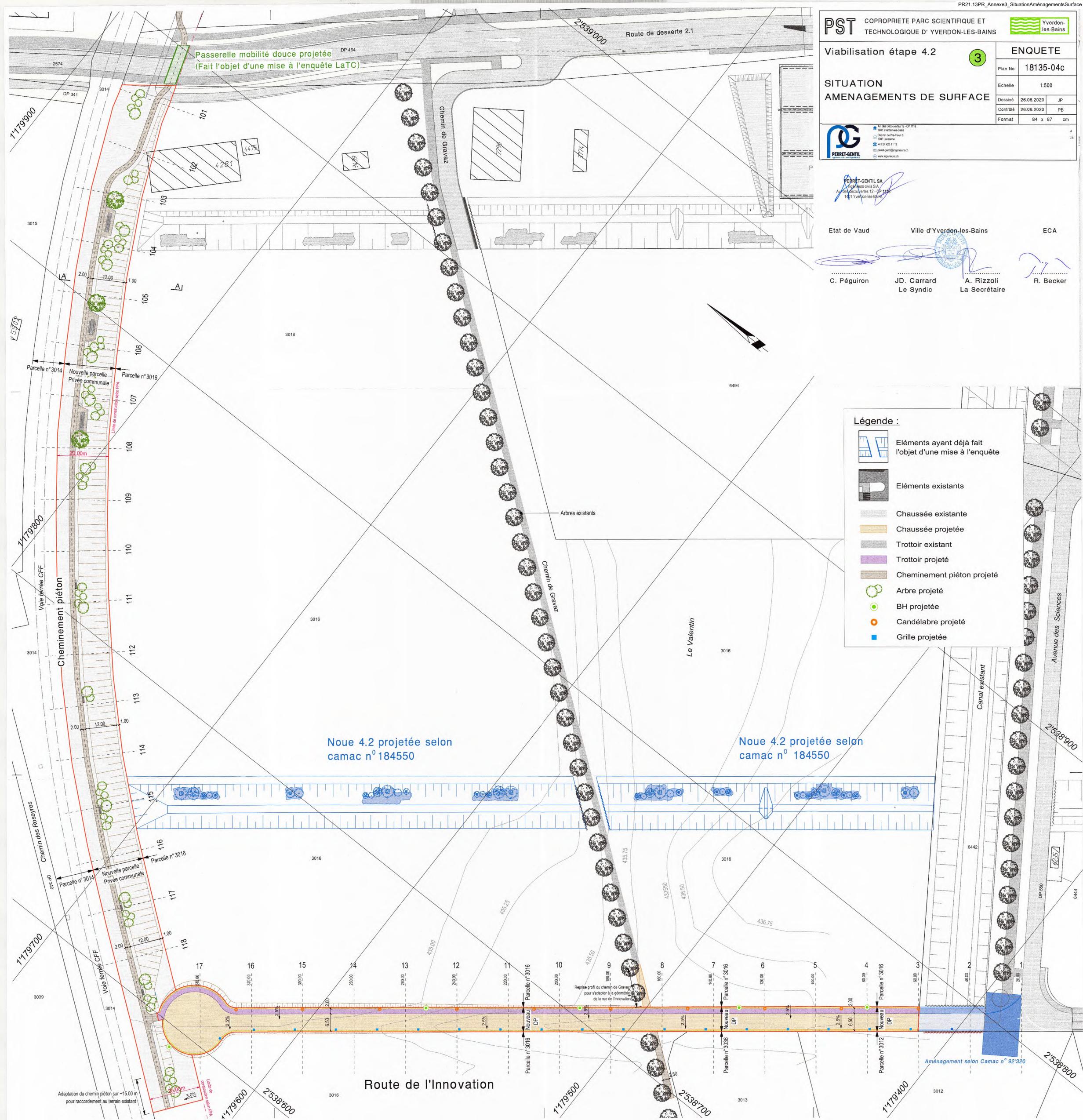
**PERRET-GENTIL**

Av. des Sciences 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains  
1000 Lausanne  
+41 24 425 11 12  
perret-gentil@perretgentil.ch  
www.perretgentil.ch

**PERRET-GENTIL SA**  
Ingénieurs civils SIA  
Av. des découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

Etat de Vaud      Ville d'Yverdon-les-Bains      ECA

C. Péguiron      JD. Carrard Le Syndic      A. Rizzoli La Secrétaire      R. Becker



**Légende :**

- Eléments ayant déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête
- Eléments existants
- Chaussée existante
- Chaussée projetée
- Trottoir existant
- Trottoir projeté
- Cheminement piéton projeté
- Arbre projeté
- BH projetée
- Candélabre projeté
- Grille projetée

Passerelle mobilité douce projetée  
(Fait l'objet d'une mise à l'enquête LaTC)

Noie 4.2 projetée selon camac n° 184550

Noie 4.2 projetée selon camac n° 184550

Aménagement selon Camac n° 92'320

Route de l'Innovation

Adaptation du chemin piéton sur ~15.00 m pour raccordement au terrain existant

Reprise profil du chemin de Gravaz pour s'adapter à la géométrie de la rue de l'Innovation

**PST** COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS

**Yverdon-les-Bains**

**Viabilisation étape 4.2**

**ENQUETE**

Plan No 18135-01d

Echelle 1:500

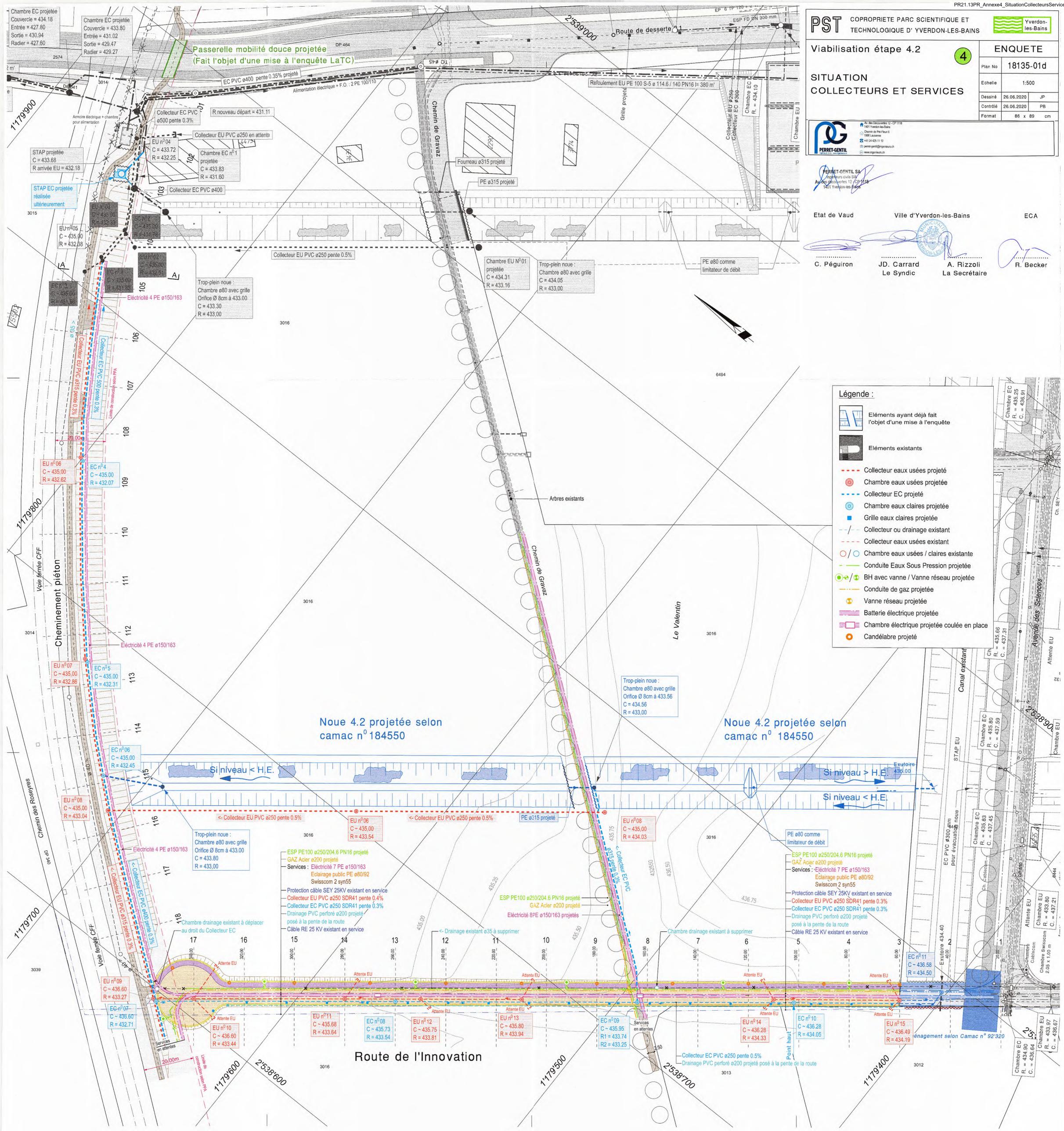
SITUATION COLLECTEURS ET SERVICES

Dessiné 26.06.2020 JP  
Contrôlé 26.06.2020 PB  
Format 86 x 89 cm

**PERRET-GENTIL SA**  
Avenue des Sciences 12 / CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

Etat de Vaud Ville d'Yverdon-les-Bains ECA

C. Péguiron JD. Carrard A. Rizzoli R. Becker  
Le Syndic La Secrétaire



- Légende :**
- Eléments ayant déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête
  - Eléments existants
  - Collecteur eaux usées projeté
  - Chambre eaux usées projetée
  - Collecteur EC projeté
  - Chambre eaux claires projetée
  - Grille eaux claires projetée
  - Collecteur ou drainage existant
  - Collecteur eaux usées existant
  - Chambre eaux usées / claires existante
  - Conduite Eaux Sous Pression projetée
  - BH avec vanne / Vanne réseau projetée
  - Conduite de gaz projetée
  - Vanne réseau projetée
  - Batterie électrique projetée
  - Chambre électrique projetée coulée en place
  - Candélabre projeté

ESP PE100 ø250/204.6 PN16 projeté  
GAZ Acier ø200 projeté  
Services : Électricité 7 PE ø150/163  
Éclairage public PE ø80/92  
Swisscom 2 syn55

Protection câble SEY 25KV existant en service  
Collecteur EU PVC ø250 SDR41 pente 0.4%  
Collecteur EC PVC ø250 SDR41 pente 0.3%  
Drainage PVC perforé ø200 projeté  
posé à la pente de la route  
Câble RE 25 KV existant en service

ESP PE100 ø250/204.6 PN16 projeté  
GAZ Acier ø200 projeté  
Électricité 8 PE ø150/163 projetés

Chambre drainage existant à supprimer

Chambre drainage existant à déplacer au droit du Collecteur EC

ESP PE100 ø250/204.6 PN16 projeté  
GAZ Acier ø200 projeté  
Services : Électricité 7 PE ø150/163  
Éclairage public PE ø80/92  
Swisscom 2 syn55

Protection câble SEY 25KV existant en service  
Collecteur EU PVC ø250 SDR41 pente 0.4%  
Collecteur EC PVC ø250 SDR41 pente 0.3%  
Drainage PVC perforé ø200 projeté  
posé à la pente de la route  
Câble RE 25 KV existant en service

ESP PE100 ø250/204.6 PN16 projeté  
GAZ Acier ø200 projeté  
Services : Électricité 7 PE ø150/163  
Éclairage public PE ø80/92  
Swisscom 2 syn55

Protection câble SEY 25KV existant en service  
Collecteur EU PVC ø250 SDR41 pente 0.4%  
Collecteur EC PVC ø250 SDR41 pente 0.3%  
Drainage PVC perforé ø200 projeté  
posé à la pente de la route  
Câble RE 25 KV existant en service

Viabilisation étape 4.2 5

ENQUETE	
Plan No	18135-03d
Echelle	1:10 / 1:50
Dessiné	26.06.2020 JP
Contrôlé	26.06.2020 PB
Format	105 x 65 cm



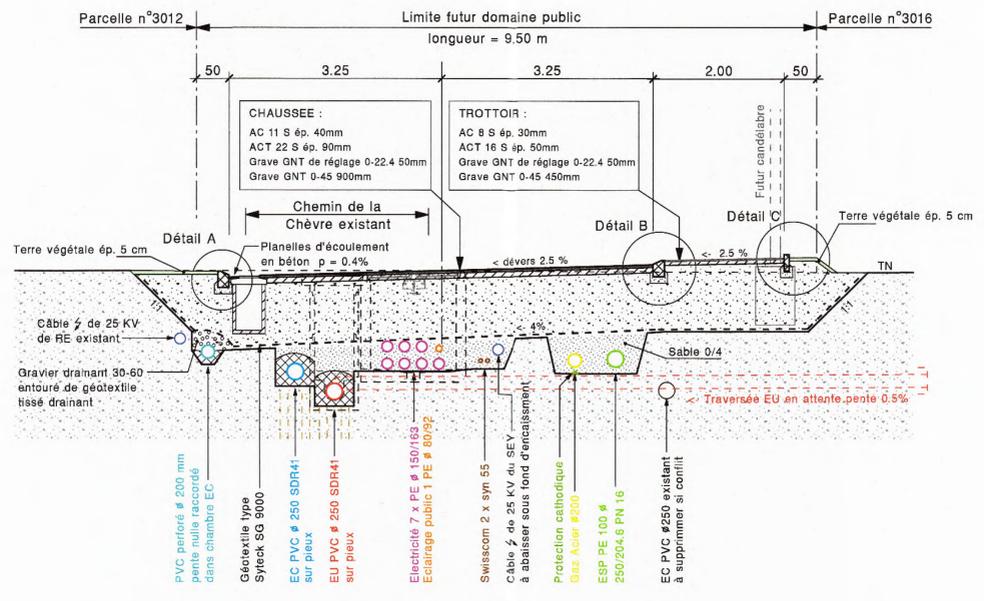
Av. des Découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains  
Chemin de Pie-Pisard  
1000 Lausanne  
+41 24 425 11 12  
perret.gentil@ingenieurs.ch  
www.ingenieurs.ch

**PERRET-GENTIL SA**  
Ingenieurs civils SIA  
1401 Yverdon-les-Bains

Etat de Vaud Ville d'Yverdon-les-Bains ECA

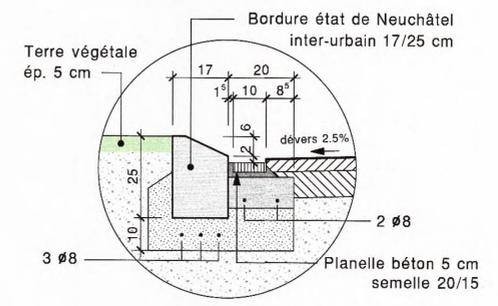
C. Péguiron JD. Carrard A. Rizzoli R. Becker  
Le Syndic La Secrétaire

### PROFIL TYPE 5 1:50 ( Route de l'Innovation )

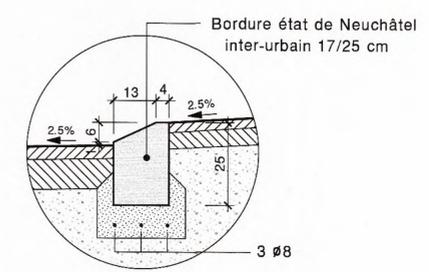


### DETAILS BORDURES

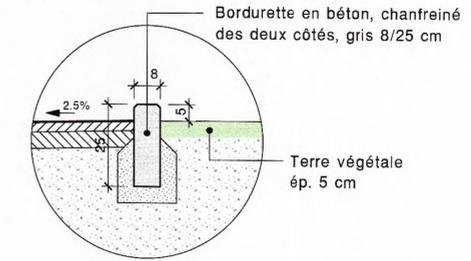
#### DETAIL A 1:10



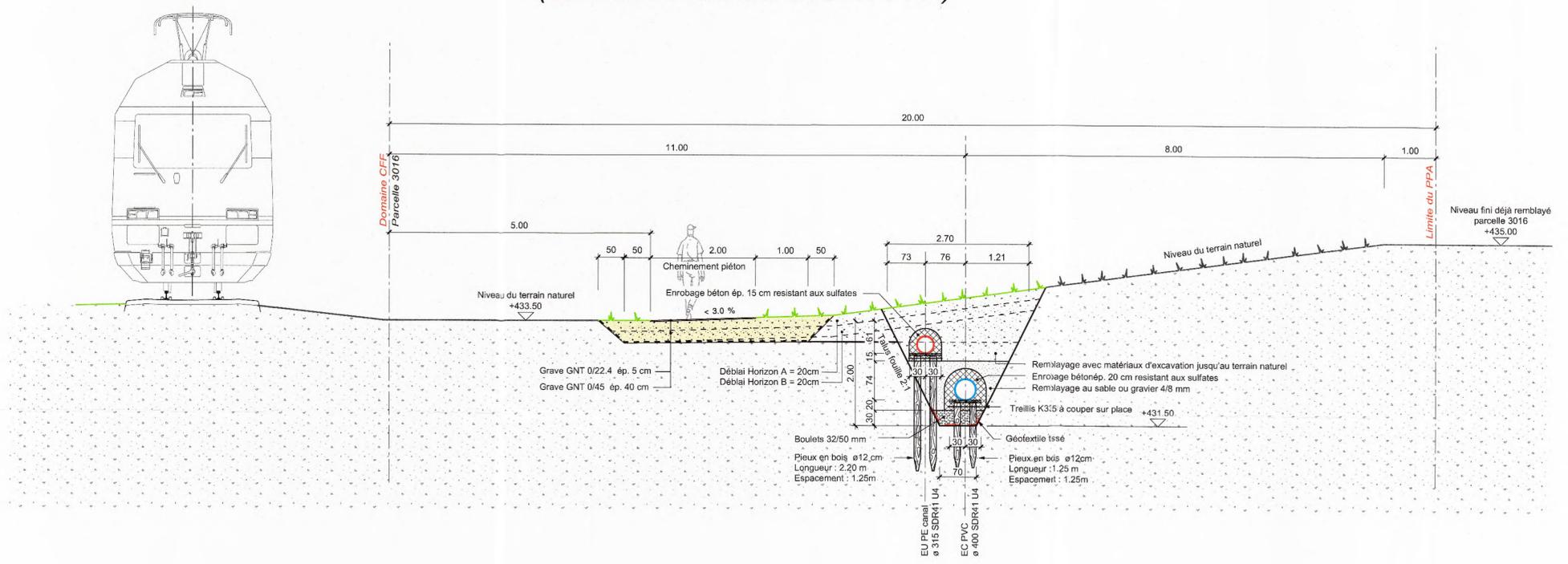
#### DETAIL B 1:10



#### DETAIL C 1:10



### COUPE-TYPE COLLECTEURS A-A 1:50 (au droit de la limite avec le PPA)



**PST**COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET  
TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS

Viabilisation étape 4.2

6

**ENQUETE**

Plan No

18135-06

Echelle

1:100

Dessiné

26.06.2020

JP

Contrôlé

26.06.2020

PB

Format

A4



Av. des Découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

Chemin de Pré-Fleuri 6  
1006 Lausanne

+41 24 425 11 12

perret-gentil@ingenieurs.ch

www.ingenieurs.ch

**PERRET-GENTIL SA**

Ingénieurs civils SIA

Av. des découvertes 12 - CP 1118

1401 Yverdon-les-Bains

Etat de Vaud

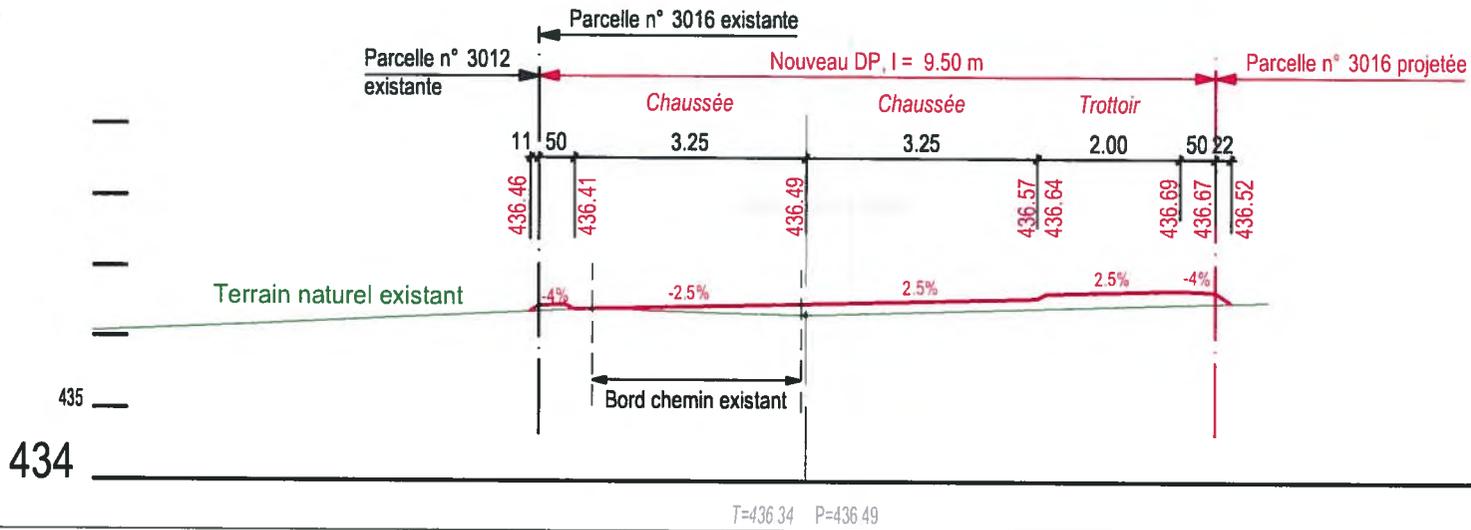
Ville d'Yverdon-les-Bains

ECA

.....  
C. Péguiron.....  
JD. Carrard  
Le Syndic.....  
A. Rizzoli  
La Secrétaire.....  
R. Becker

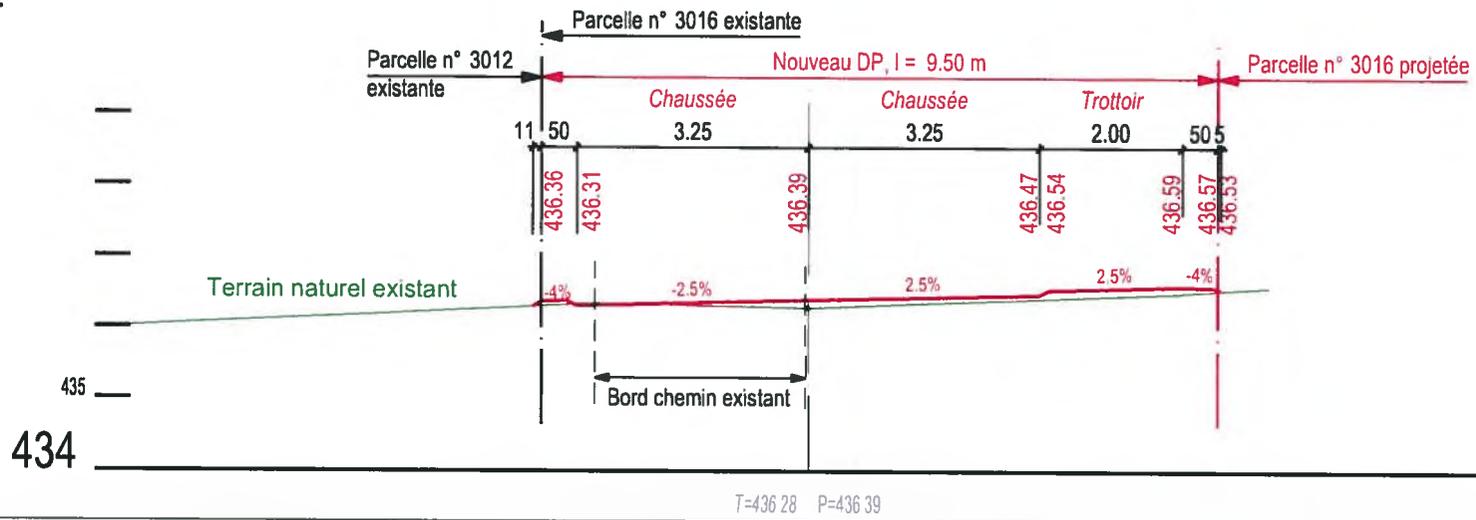
3

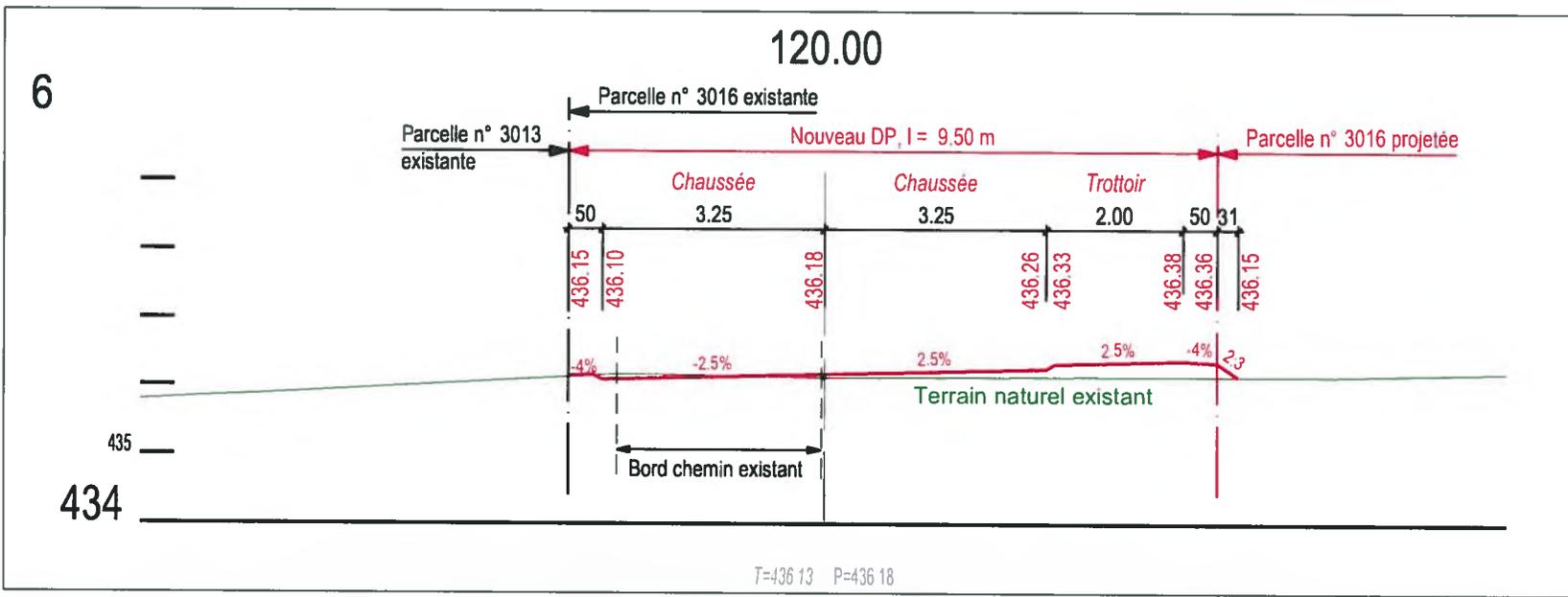
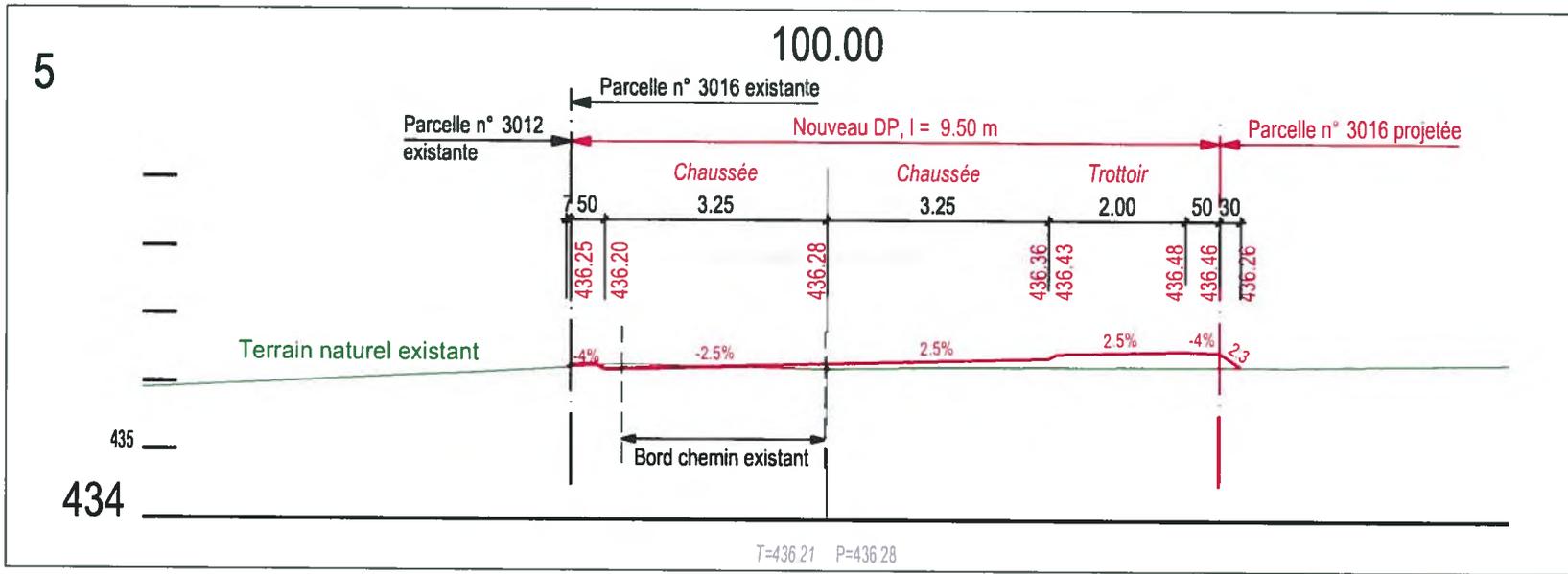
60.00



4

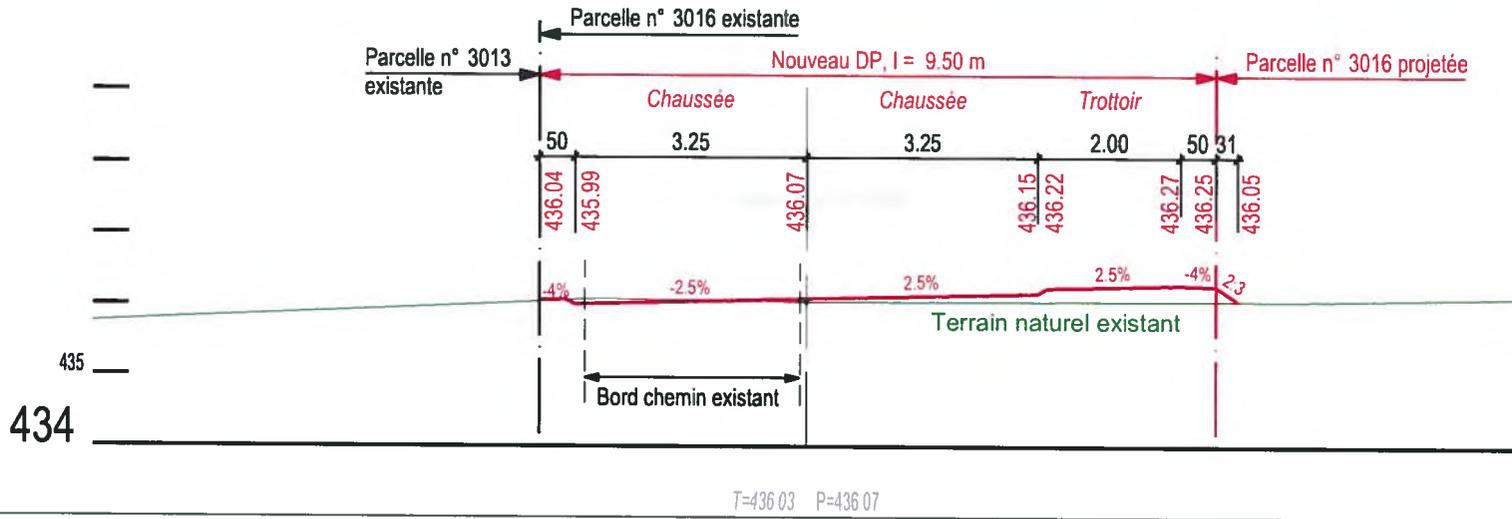
80.00





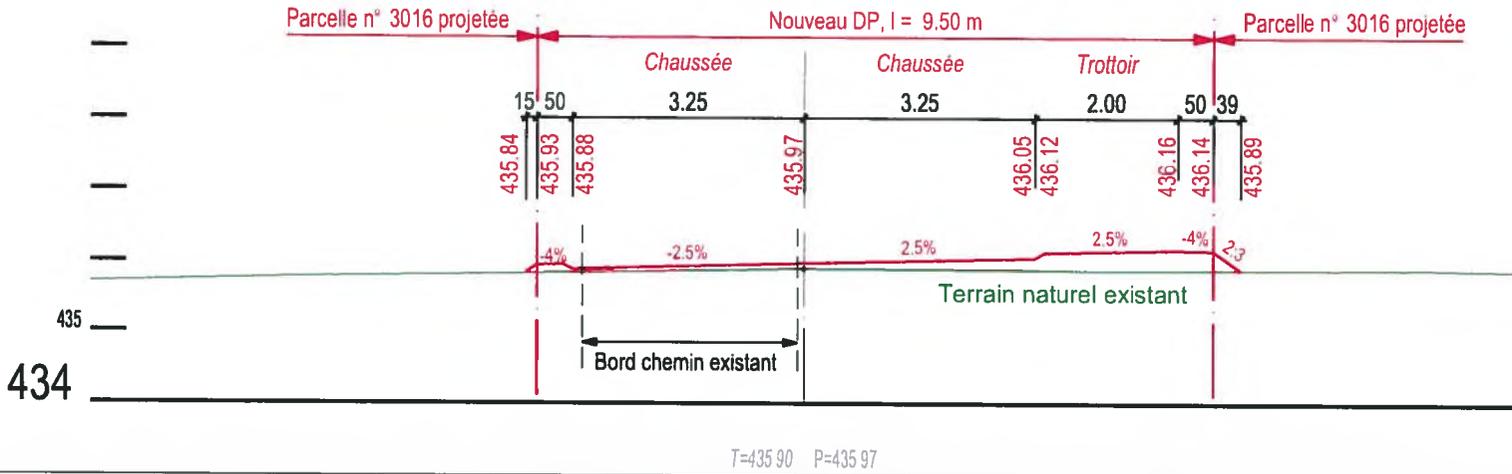
7

140.00



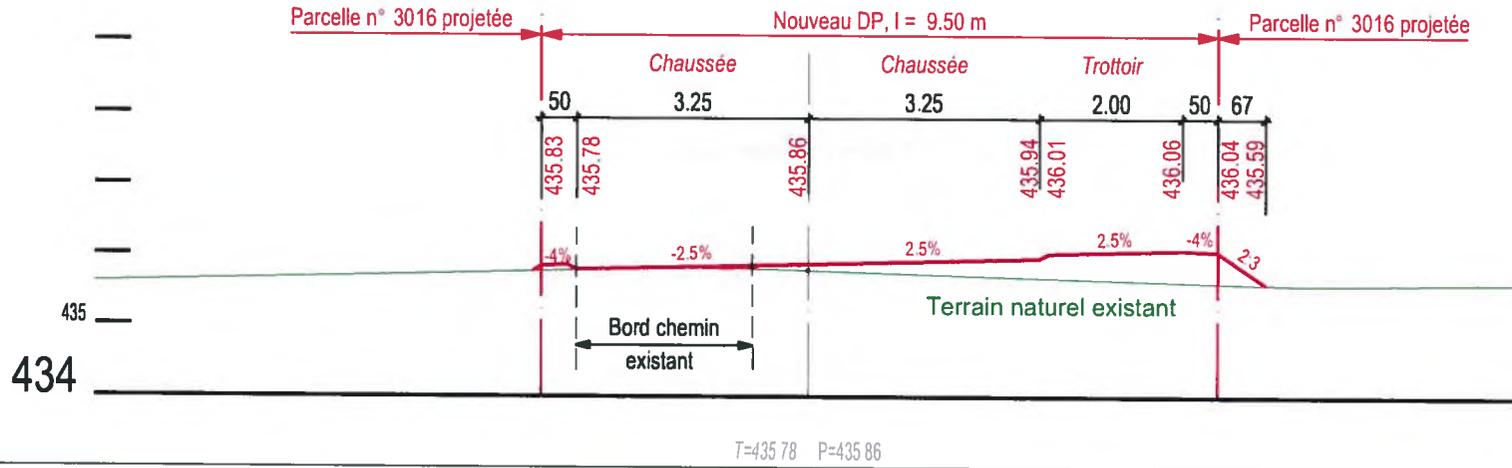
8

160.00



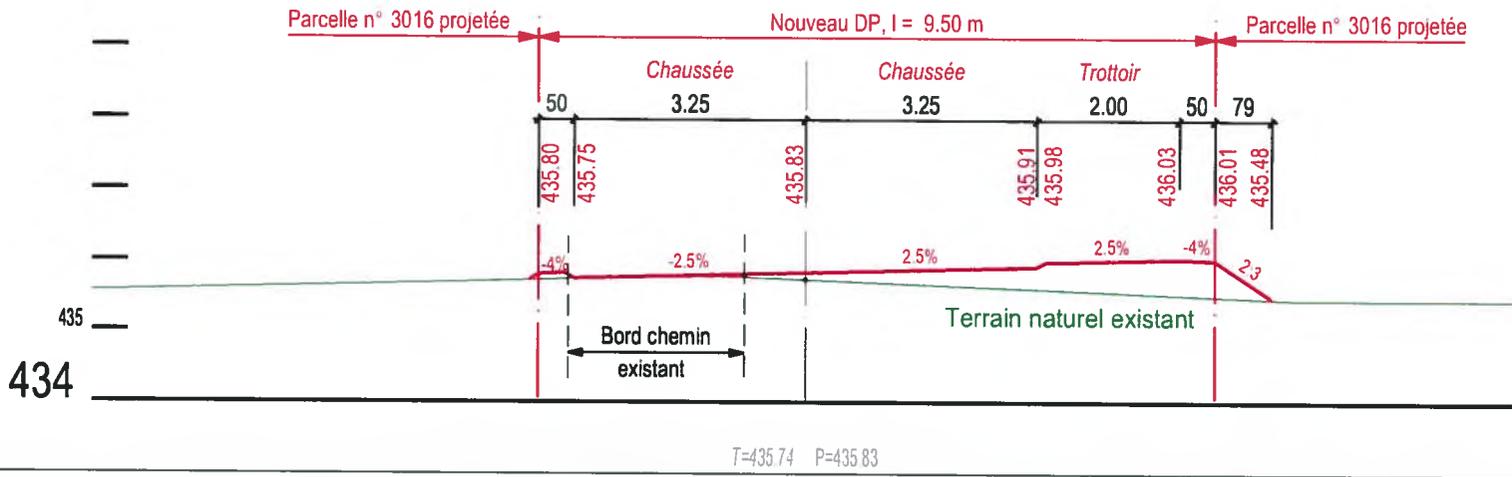
9

180.00



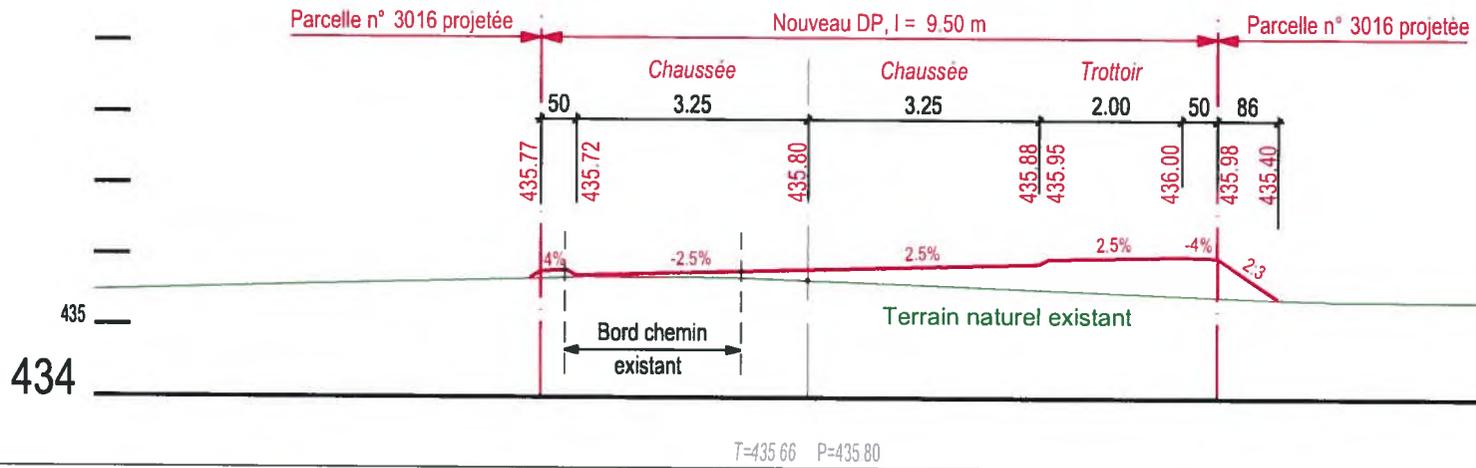
10

200.00



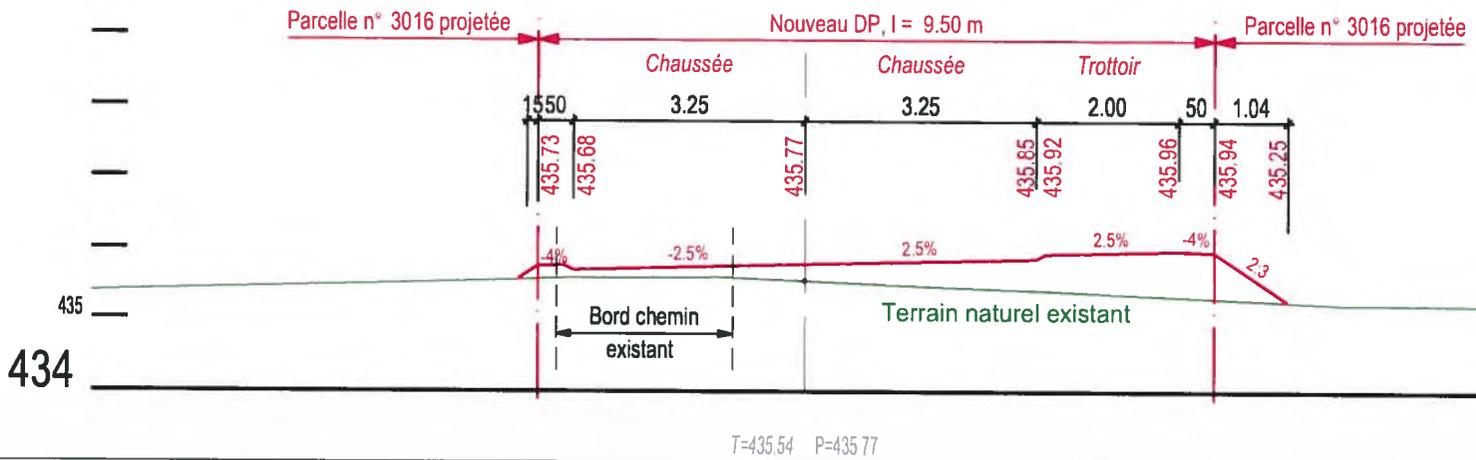
11

220.00



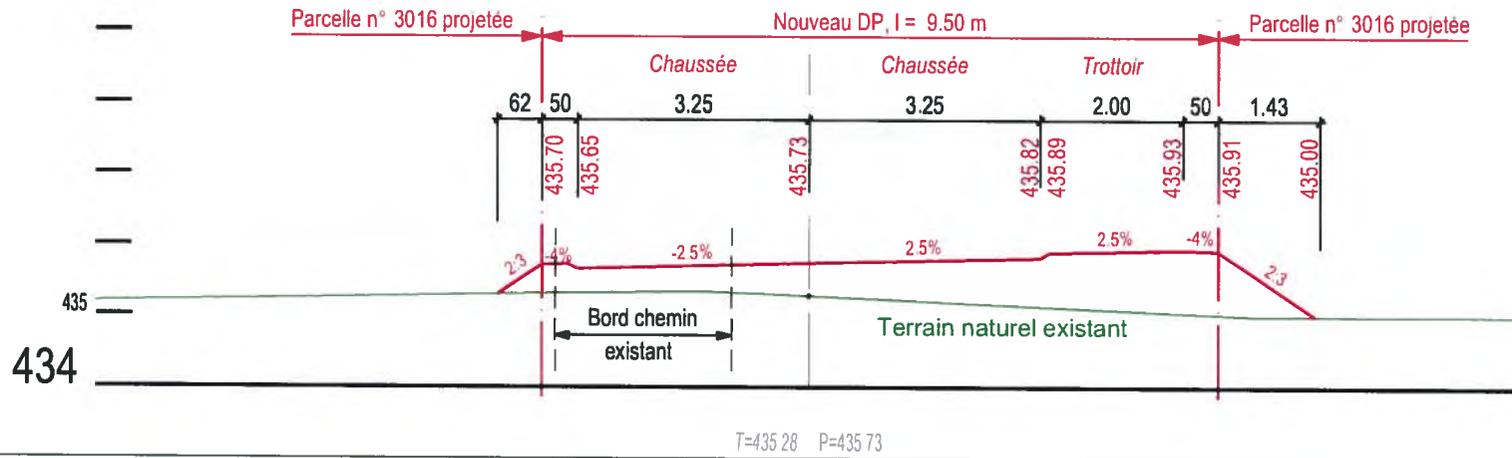
12

240.00



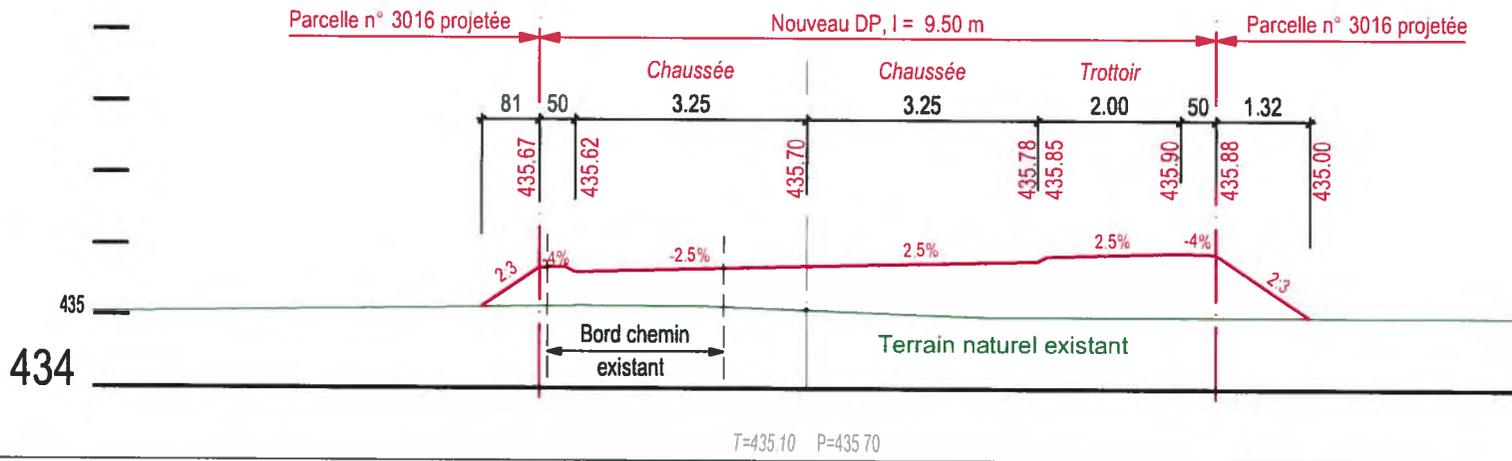
13

260.00



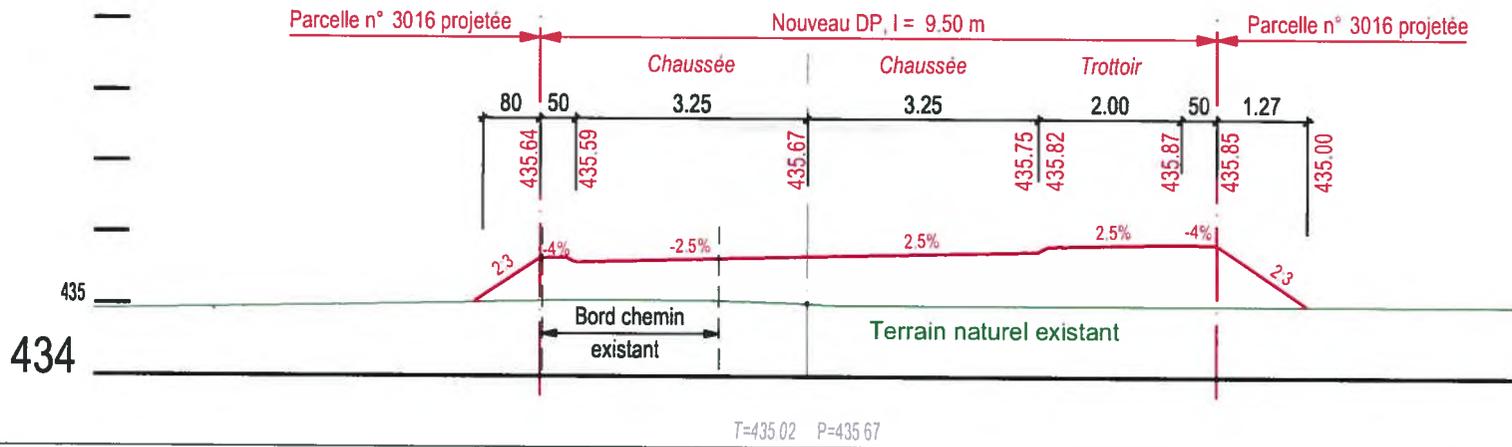
14

280.00



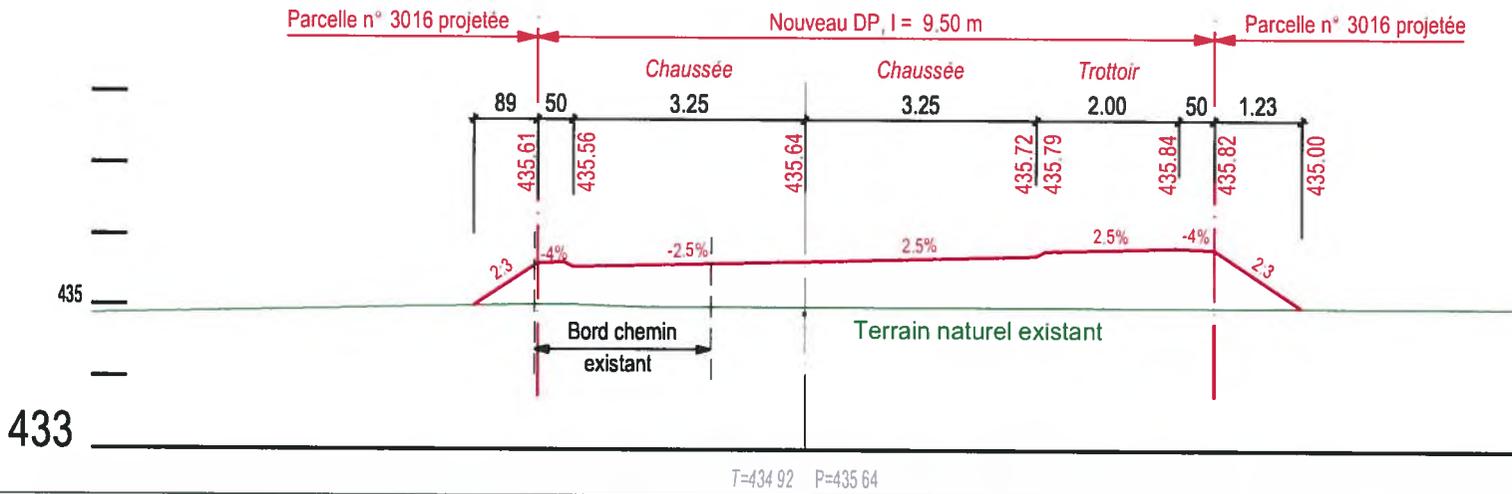
15

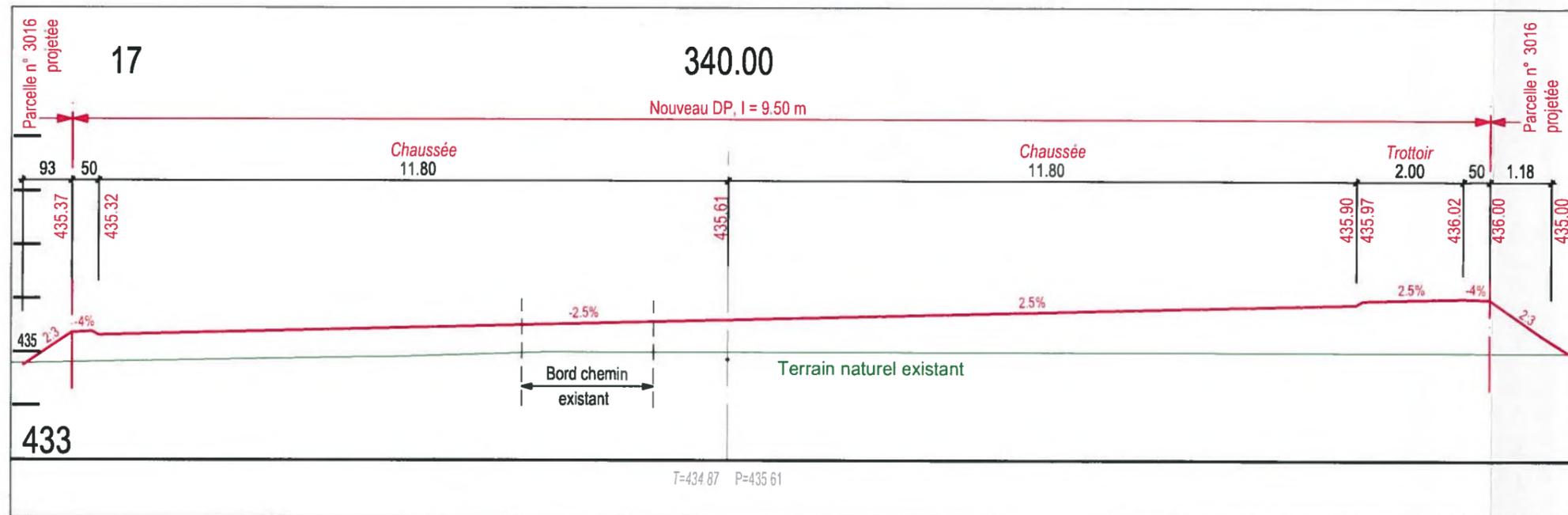
300.00



16

320.00





**PST**COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET  
TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS

Viabilisation étape 4.2

7

**ENQUETE**

Plan No

18135-07

Echelle

1:100

Dessiné

26.06.2020

JP

Contrôlé

26.06.2020

PB

Format

A4

PROFILS EN TRAVERS  
CHEMINEMENT PIETON

Av. des Découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

Chemin de Pré-Fleuri 6  
1006 Lausanne

+41 24 425 11 12

perret-gentil@ingenieurs.ch

www.ingenieurs.ch

PERRET-GENTIL SA

Ingénieurs civils SIA

Av. des découvertes 12 - CP 1118  
1401 Yverdon-les-Bains

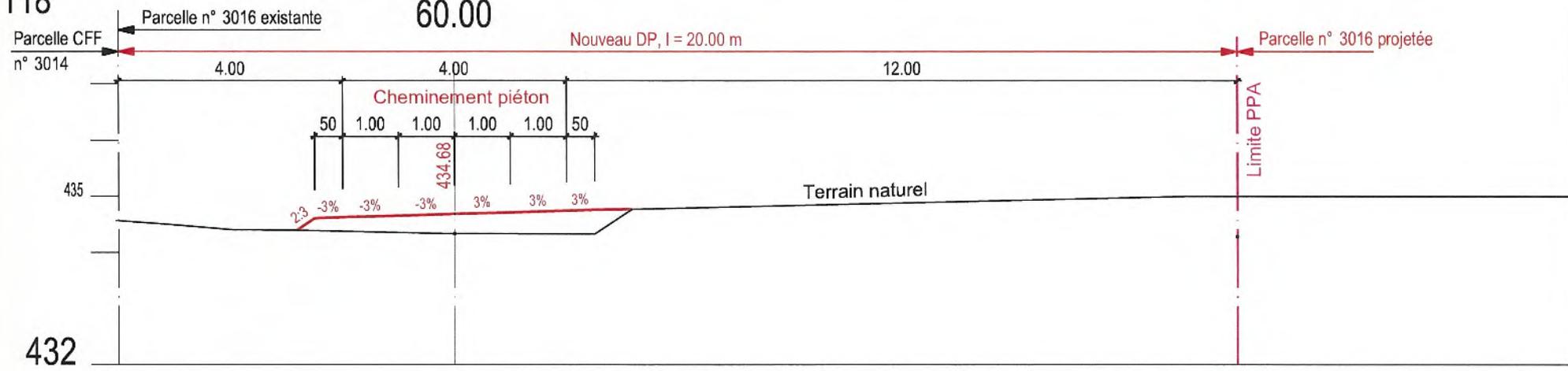
Etat de Vaud

Ville d'Yverdon-les-Bains

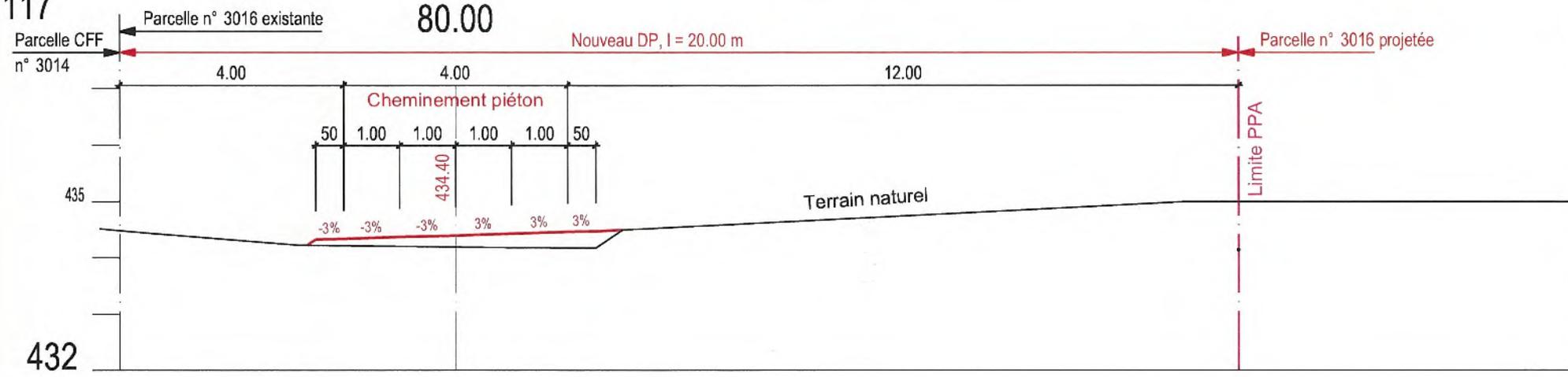
ECA

.....  
C. Péguiron.....  
JD. Carrard  
Le Syndic.....  
A. Rizzoli  
La Secrétaire.....  
R. Becker

118

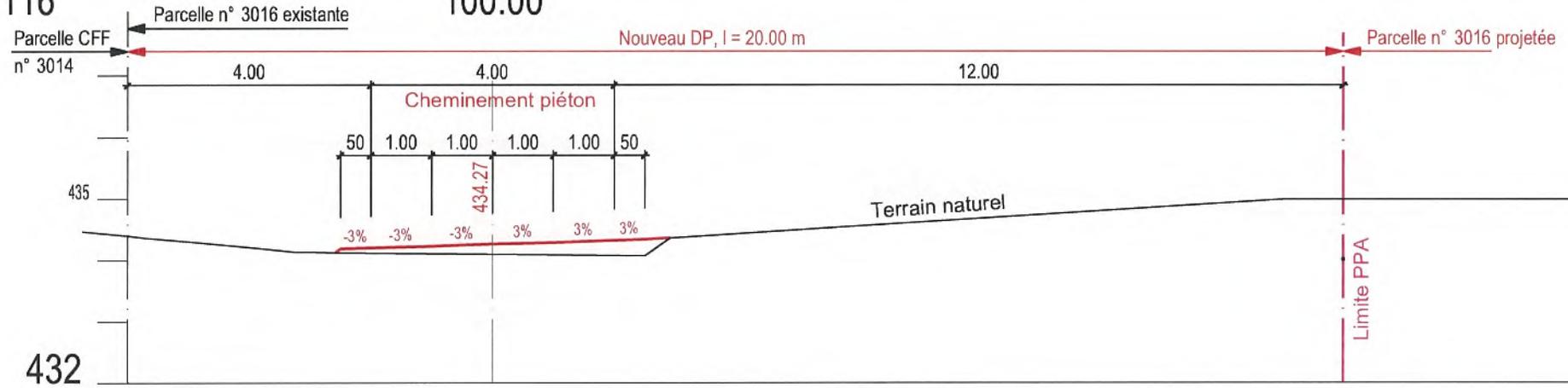


117



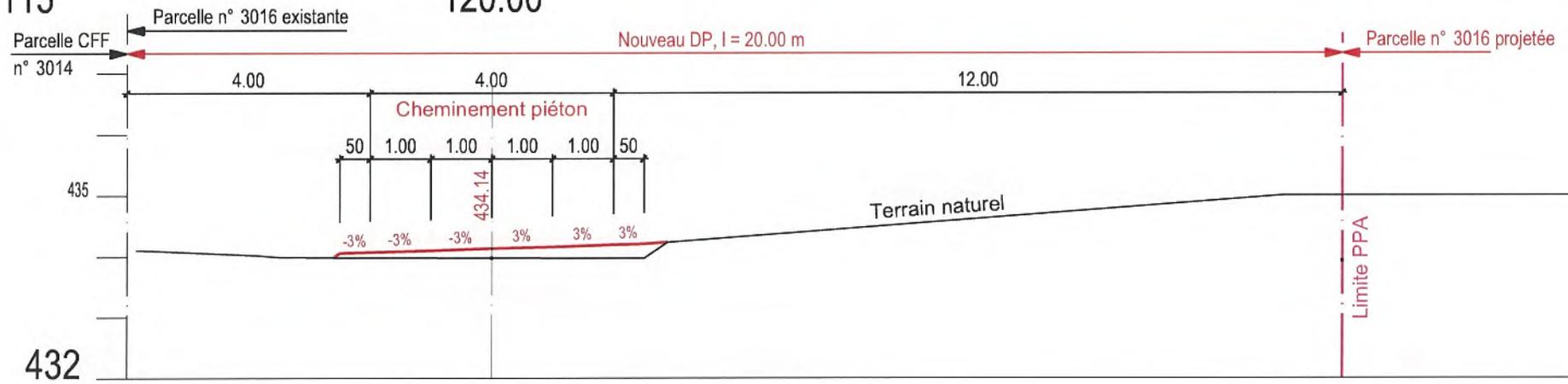
116

100.00



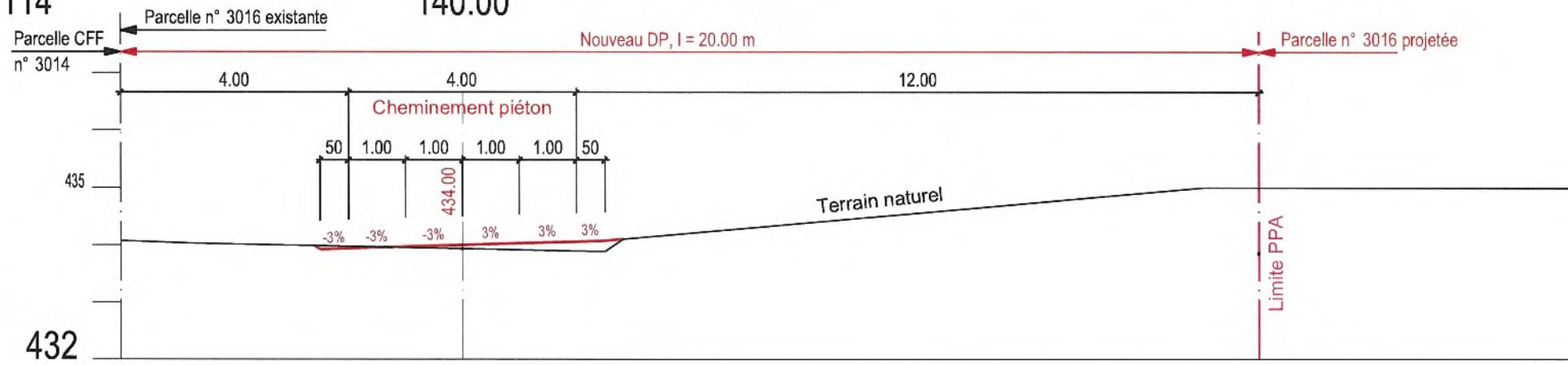
115

120.00



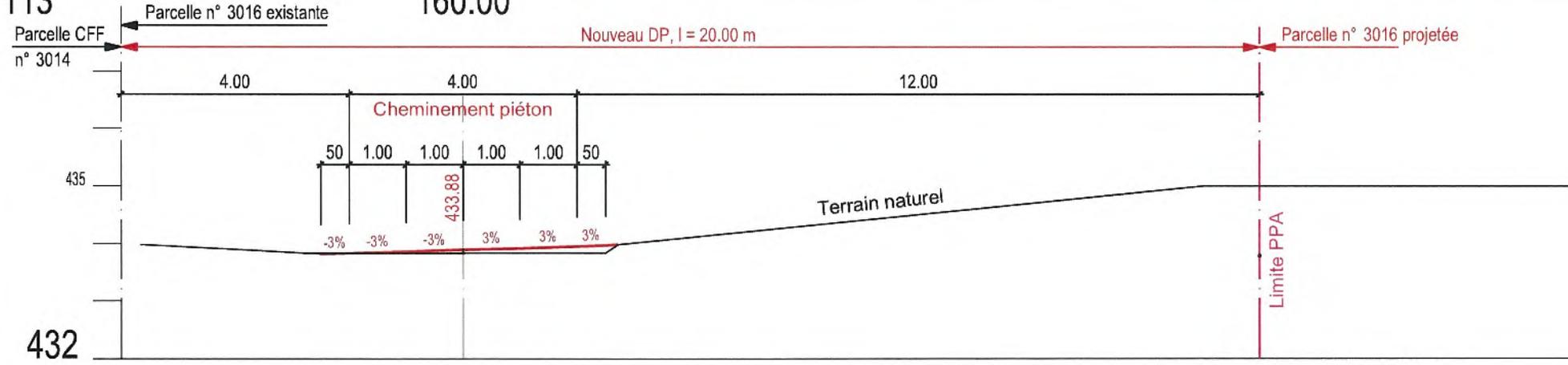
114

140.00



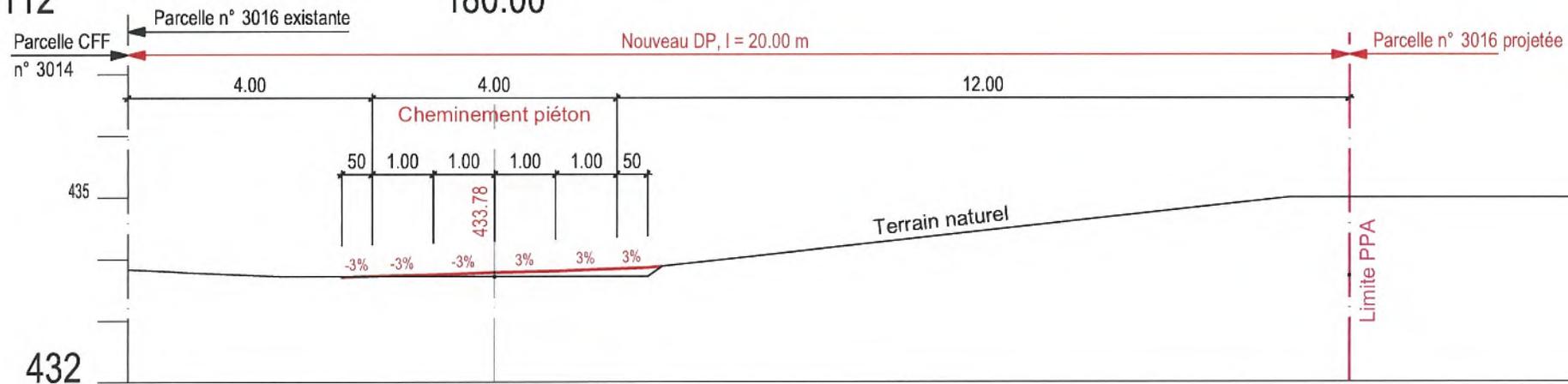
113

160.00



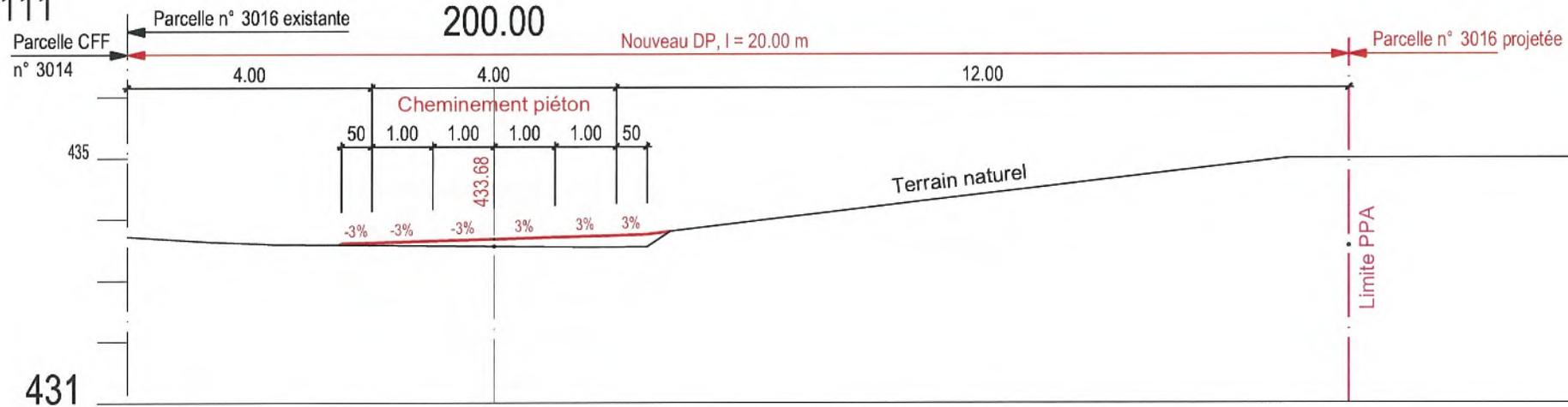
112

180.00

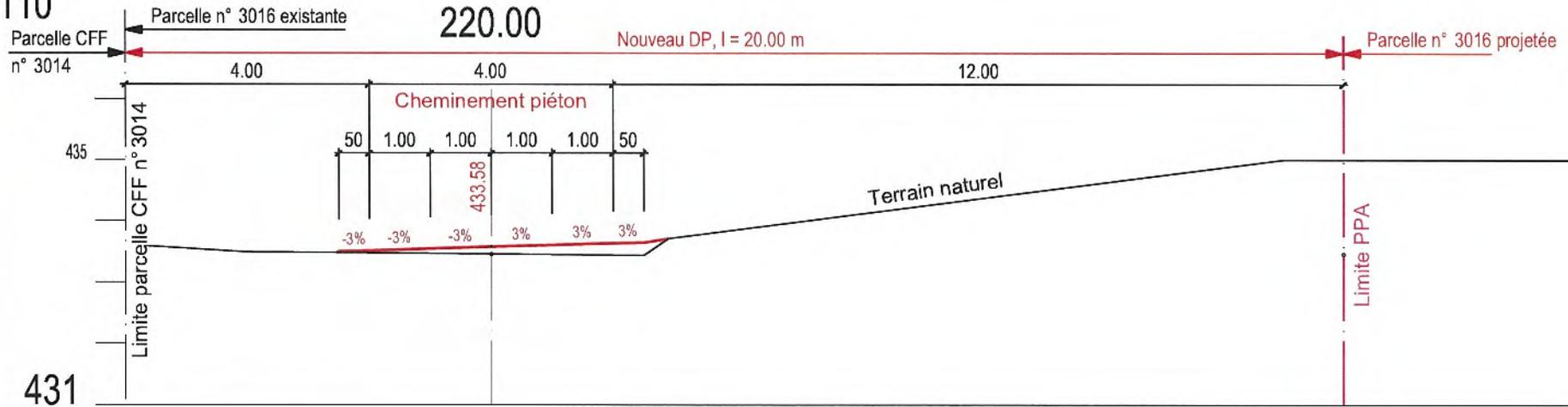


111

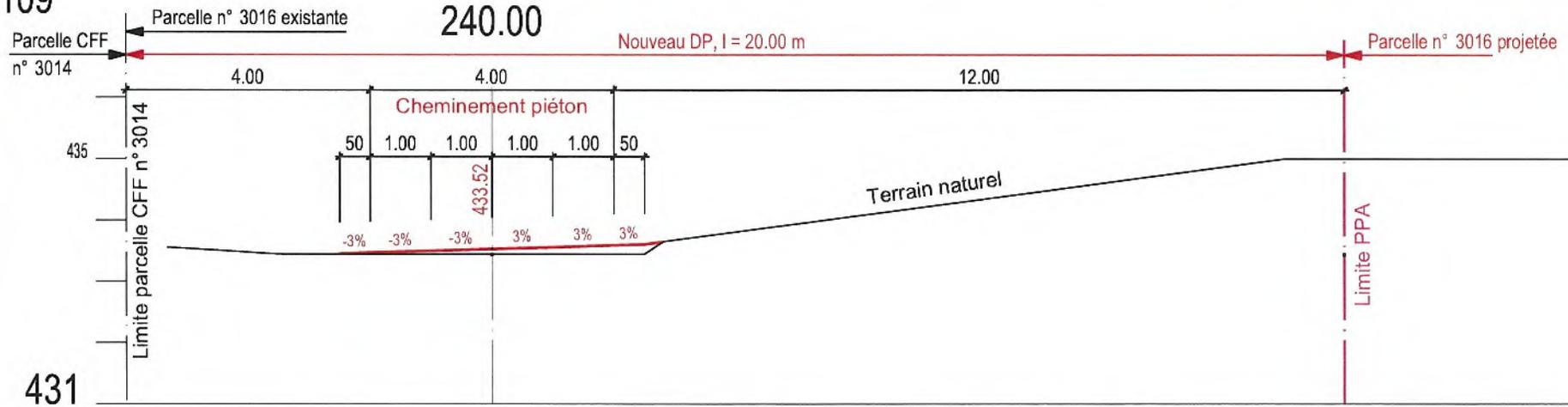
200.00



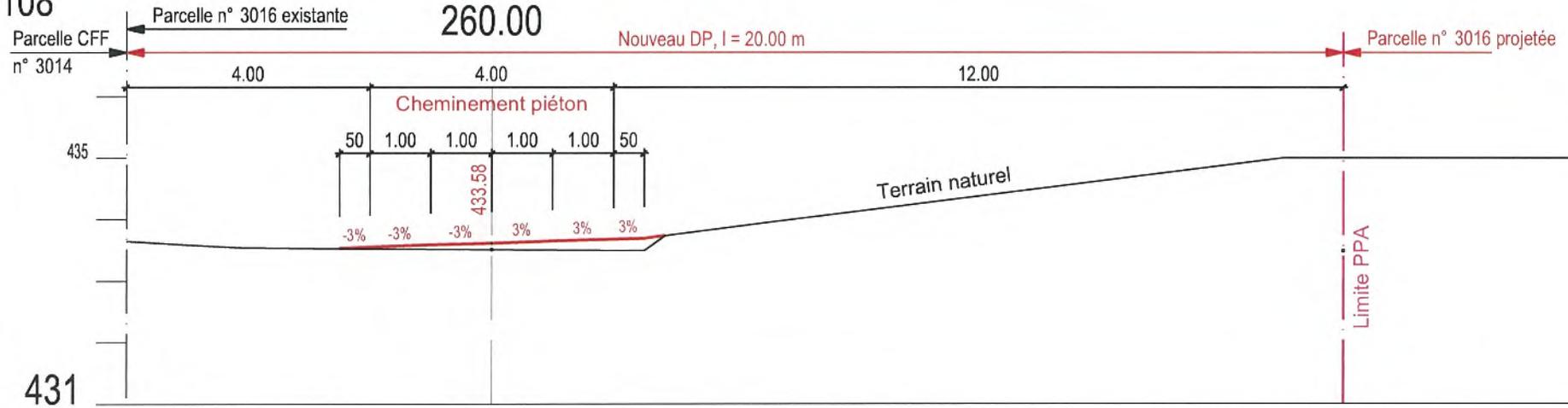
110



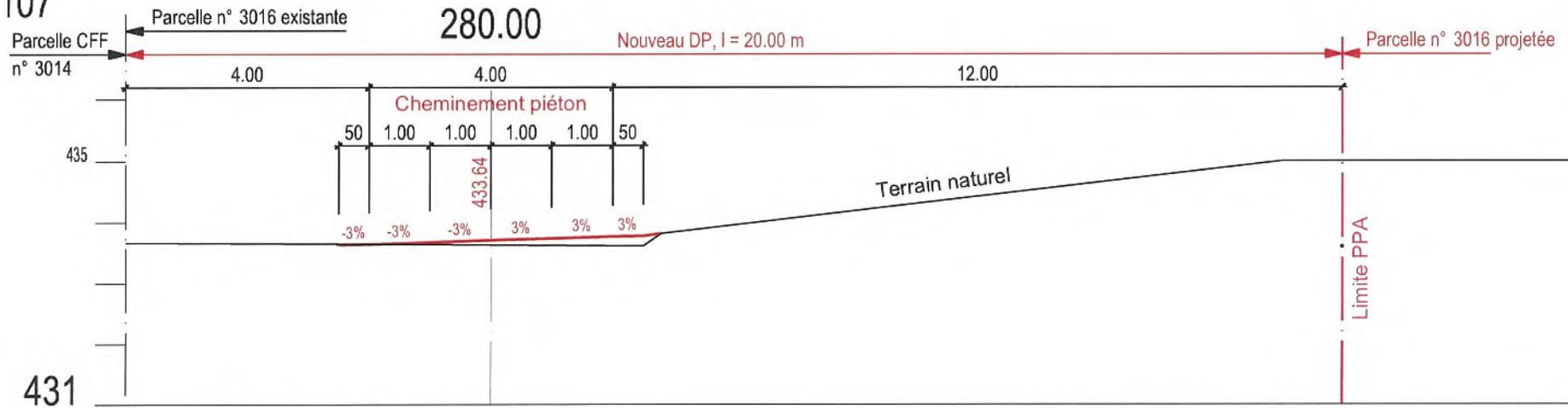
109



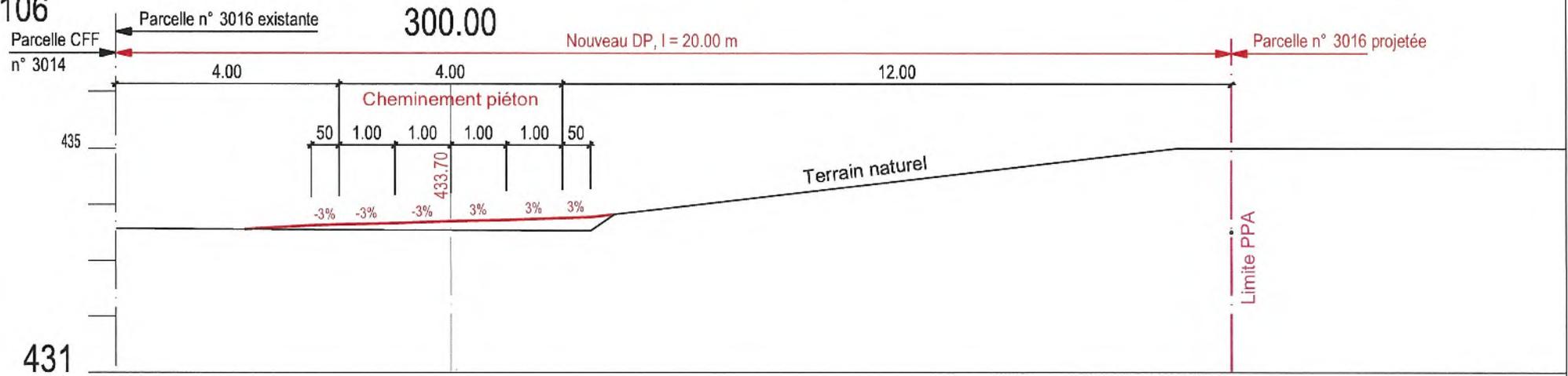
108



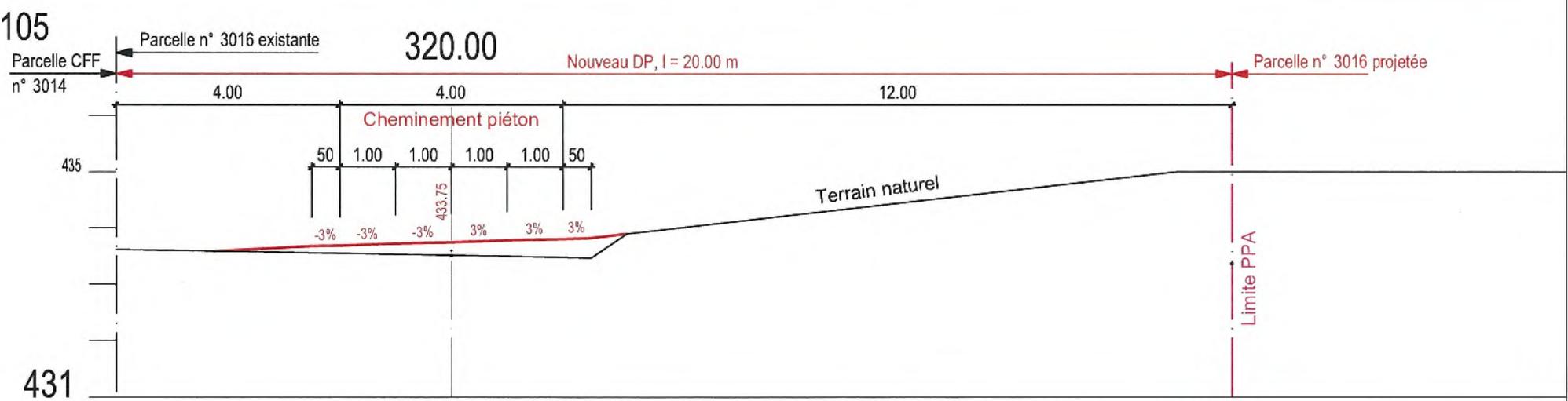
107



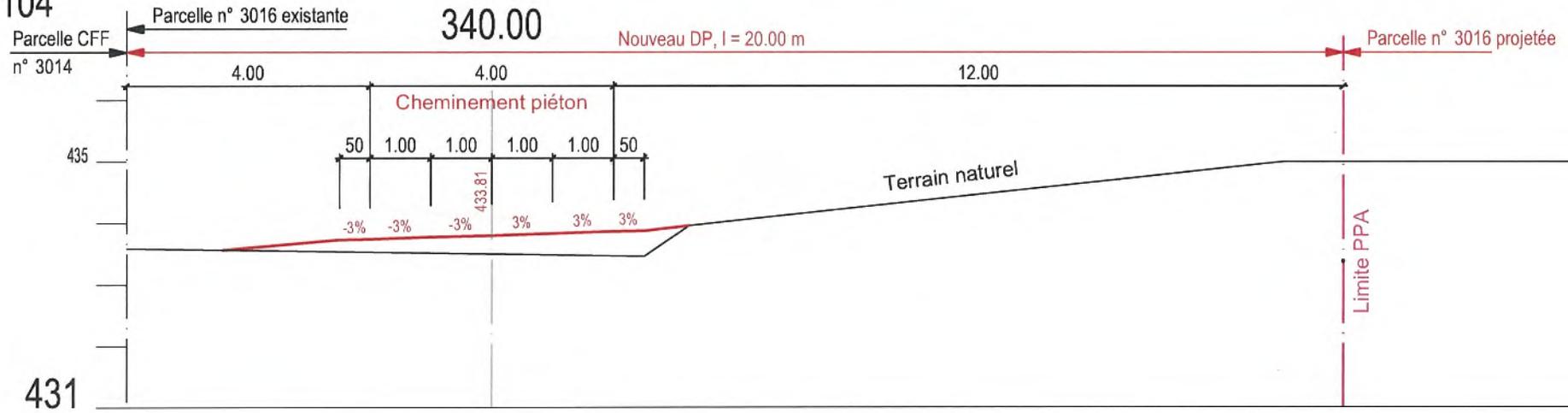
106



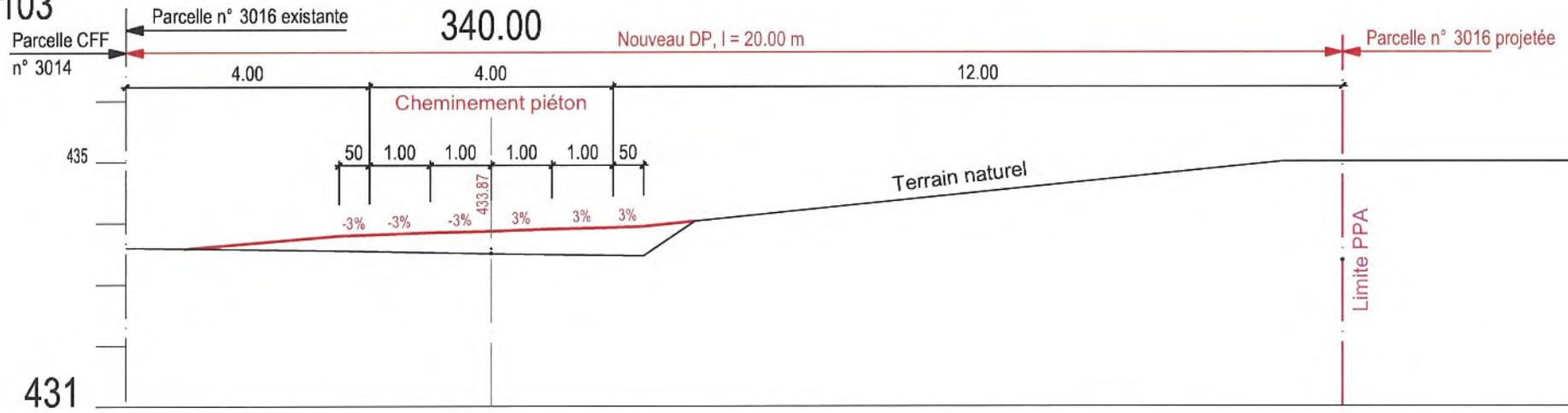
105



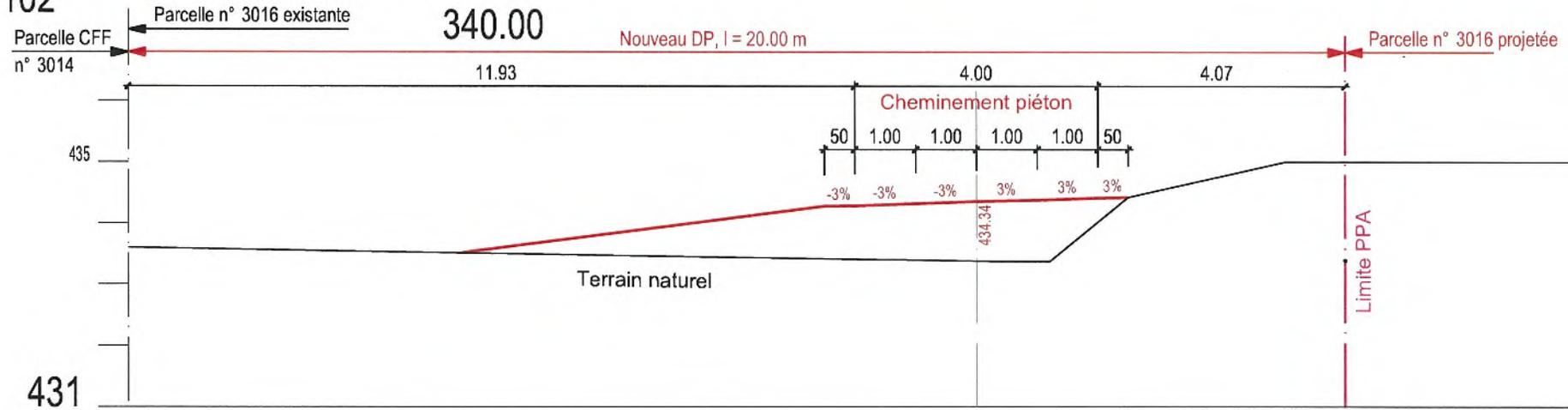
104



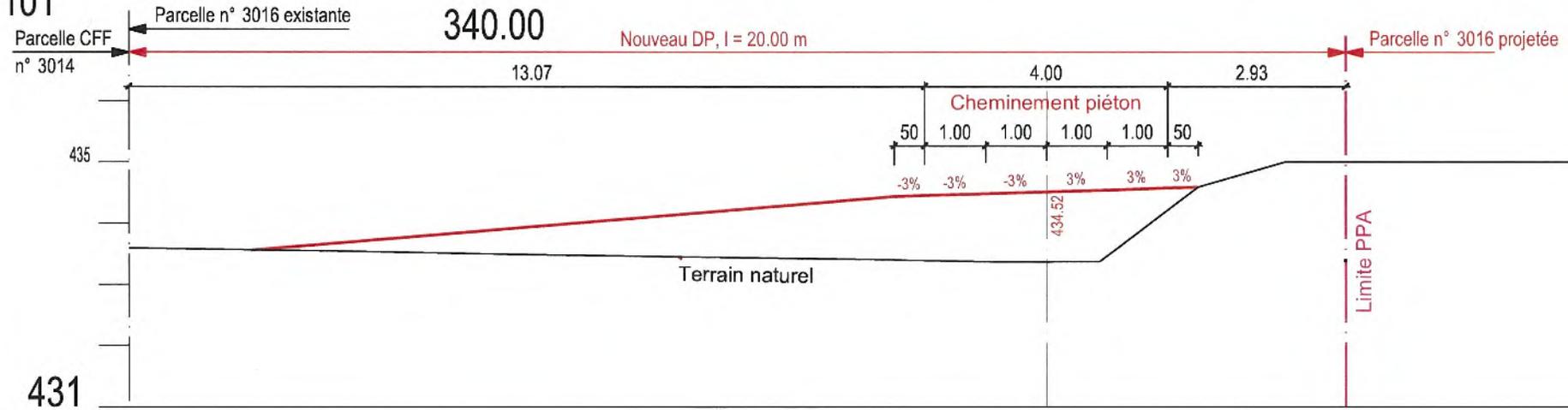
103



102



101







Décadastration partielle des parcelles 3016 et 6442 et transfert au domaine public  
 Constitution d'une servitude publique de passage à pied  
**COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**  
 Mensuration numérique



Echelle 1 : 1'000

**PLAN DRESSE POUR ENQUETE**

Déposé à l'enquête publique du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
 au Greffe Municipal

Le Syndic :  

La Secrétaire :

**Légende**

-  Surface à décastrer et à transférer au Domaine Public, parcelle 3016 : ~3135 m<sup>2</sup>, parcelle 6442 : ~242 m<sup>2</sup>
-  Constitution d'une servitude publique de passage à pied ~768 m<sup>2</sup>
-  Limite projetée

Yverdon-les-Bains, le 26 juin 2020 / ale

Source : Géodonnées Etat de Vaud



Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70  
info@japo.ch  
www.japo.ch

Sylvain Pittet  
Ing. en environnement EPFL  
Géomètre breveté

